La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Octobre 2022 - N°274

INTERVIEW PIERRE MOSCOVICI

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DES COMPTES

« POUR UNE DÉPENSE PUBLIQUE UTILE, TRANSITOIRE, CIBLÉE ! »

DOSSIERS

Logement

Économie Sociale et Solidaire

Région Sud PACA

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations

Missions

Élections

Associations et entrepreneurs à impact,
BNP PARIBAS S'ENGAGE À VOS CÔTÉS POUR ACCÉLÉRER VOTRE DÉVELOPPEMENT.

Concrètement, BNP Paribas accompagne déjà plus de 40 %[1] des startups françaises à impact. Et avec le programme Act For Impact[2], ce sont 200 chargés d'affaires spécialisés qui soutiennent les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans leur développement, partout en France.
banqueentreprise.bnpparibas/actforimpact[3]

© Hervé Plumet.

BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

(1) Source Mapping Impact 2021 réalisé par Bpifrance Le Hub et France Digitale. (2) Offre réservée aux clients agissant pour des besoins professionnels. (3) Coût de connexion selon opérateur.
BNP Paribas, SA au capital de 2 468 663 292 € - Siège social : 16 bd des Italiens, 75009 Paris – Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE FR76662042449 - www.group.bnpparibas

www.trombinoscope.com

La Revue du Trombinoscope

Éditeur
François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 75
fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES
Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

REDACTION
Marjolaine Koch
mkoch@trombinoscope.com
Stéphanie Fontaine
sfontaine@trombinoscope.com

PUBLICITÉ
Directrice de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 77
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE
John Levers
Antonello Sticca
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT
Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP

DODS

Le Trombinoscope
Tour Voltaire
1 place des Degrés
CS 80235 Puteaux
92059 Paris La Défense cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION
Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE
Antonello Sticca

Édito

Du bon usage des lois de financement de la sécurité sociale

Le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) est un moment important de la séquence parlementaire d'automne. Depuis plus de 25 ans maintenant, il ancre dans le débat public ritualisé de l'Assemblée nationale et du Sénat des sujets souvent abscons, longtemps gérés par les partenaires sociaux. L'innovation constitutionnelle et organique introduite à la suite du *Plan Juppé* de 1995 avait des objectifs légitimes de transparence (débattre des sujets de financement de la sécurité sociale, qui engagent une part substantielle de la richesse nationale) et de régulation (assurer l'équilibre de long terme des comptes sociaux dans un contexte de transition démographique, qui allait toucher tour à tour la branche vieillesse et la branche maladie).

La présentation et la discussion du PLFSS sont pourtant souvent un théâtre d'ombres. Le millésime 2023 est particulièrement marquant dans ce registre.

On a d'abord beaucoup parlé du *PLFSS 2023* à propos de dispositions qui n'y figurent pas et n'y seront vraisemblablement pas raccrochées, à savoir celles sur le recul de l'âge de la retraite. Le débat est par ailleurs nourri sur l'opportunité de passer par le PLFSS pour porter les dispositions nécessaires à la consolidation de la prise en charge du grand âge versus une loi grand âge spécifique. Au sein de Lisa, nous plaidons pour cette dernière option[1]. Le *PLFSS 2023* porte ici quelques « mesures nouvelles ».

D'autres dispositions font du bruit : la 4ème année d'internat de médecine générale a été insérée au *PLFSS 2023* sans réelle nécessité législative mais, plutôt, pour contrecarrer des propositions de loi plus martiales.

Alors, on trouvera bien, dans le champ de la santé, quelques dispositions de bon aloi en faveur d'un meilleur partage des compétences entre soignants, des mesures de régulation des dépenses (plus ou moins opportunes) dans tel ou tel sous-secteur. La lutte contre la fraude est, quant à elle, un marronnier : à chaque PLFSS son lot de déclarations prometteuses en la matière.

Mais est-ce là que cela se joue ? Le milieu de la Santé s'ébroue plutôt aujourd'hui à la perspective des négociations de la future convention médicale… sans parler de la concertation lancée dans le cadre du Conseil national de la refondation – CNR (volet Santé ou volet Vieillissement).

Si encore, on y parlait des sujets qui fâchent, de l'équilibre des comptes sociaux, à court ou à moyen terme, ou des conséquences de l'inflation. Si on y répondait au rapport annuel de la Cour des comptes… Que nenni !

Drôle d'objet en vérité que ces lois de financement de la sécurité sociale qui n'allouent pas d'enveloppes budgétaires (fermées), ne les répartissent pas sur le territoire (le débat sur les enveloppes régionales n'a guère prospéré depuis 25 ans) mais ne participent pas pour autant de la définition de trajectoires nettes, dans le champ de l'assurance maladie en tout cas. Ni budget, ni programme en somme, plutôt l'objet transitionnel d'un milieu complexe ou une plate-forme de marketing politique plus ou moins habilement dessinée selon les années. ●

Stéphane Le Boule
Economiste, président de Lisa – Laboratoire d'idées santé autonomie - www.lisa-lab.org

[1] Tribune parue dans *Le Monde* du 6 octobre 2022 : « Une loi spécifique pour le grand âge est nécessaire. »

PUBLI-REPORTAGE

Réussir la transition énergétique des logements en accompagnant les ménages vers des rénovations performantes

La sobriété énergétique et le pouvoir d'achat sont au cœur de l'actualité dans un contexte marqué par la forte hausse des prix de l'énergie. La rénovation des logements est un axe majeur de la transition écologique, alors que le bâtiment représente 25 % des émissions de gaz à effet de serre et que 80 % des logements de 2050 sont déjà construits. Concentrer nos efforts sur la rénovation de l'existant est donc indispensable. C'est précisément le rôle de l'Agence nationale de l'habitat (l'Anah) : améliorer l'état du parc de logements privés pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

MaPrimeRénov' a créé une véritable dynamique en faveur de la rénovation énergétique avec plus d'un million de bénéficiaires, dont 68 % à revenus modestes et très modestes.

Depuis 2020, l'Anah distribue MaPrimeRénov', principale aide financière de l'État en faveur de la rénovation énergétique des logements. Elle est ouverte à tous les propriétaires, occupants comme bailleurs. Cette aide a rencontré un véritable succès auprès des Français, plus d'1 million de ménages en ont bénéficié et 89 % se sont déclarés satisfaits. C'est une aide :

- **simple**, qui se demande en ligne et s'obtient rapidement après ses travaux ;
- **juste**, son montant varie en fonction des revenus des ménages pour aider davantage ceux qui en ont le plus besoin : 68 % des dossiers concernent des ménages aux revenus modestes et très modestes ;
- **bonne** pour la planète, car elle accélère la décarbonation des logements.

France Rénov'

Au-delà de l'attribution des aides, les Français expriment régulièrement leur besoin d'être conseillés et accompagnés dans leurs travaux. C'est l'objectif de France Rénov, le service public de la rénovation de l'habitat, piloté par l'Agence nationale de l'habitat. Depuis son lancement au 1er janvier 2022, France Rénov' est le point d'entrée unique de tous les parcours de travaux. Il se matérialise à travers une plateforme Web, un numéro de téléphone unique et plus de 450 guichets déployés en proximité sur tout le territoire national. France Rénov' informe, conseille et oriente les ménages en toute indépendance, afin de réaliser la rénovation la plus ambitieuse possible.

« L'enjeu est désormais de réussir la massification de l'accompagnement, pour réaliser des rénovations globales et énergétiquement plus performantes »

Interview de Thierry Repentin, président de l'Agence nationale de l'habitat

Quel est le rôle de l'Agence nationale de l'habitat dans la transition énergétique ?

Plus que jamais, la transition énergétique est une nécessité. Pour préserver le pouvoir d'achat des ménages dont la facture énergétique connaît une hausse sans précédent ; pour assurer l'indépendance énergétique de la France dans un contexte international instable et pour répondre à la crise climatique. L'Agence nationale de l'habitat se situe au cœur de ces enjeux par la nature même de son activité. En rénovant le patrimoine bâti elle participe à la sobriété énergétique et foncière. En aidant les ménages, pour la plupart aux revenus modestes elle remplit son rôle social, contribue au confort dans le logement et à la réduction des factures énergétiques.

Comment réussir ce défi ?

Il n'y a pas une recette unique, il faut faire du sur-mesure en fonction des besoins et des moyens des ménages. Certaines situations nécessitent une rénovation globale quand d'autres s'inscrivent dans une rénovation pas-à-pas. L'Anah distribue déjà la principale aide à la rénovation énergétique pour les propriétaires : MaPrimerenov'. Cette aide s'adresse à tous et permet de faciliter le passage à l'acte des ménages en réduisant le reste à charge. **L'enjeu est désormais de réussir la massification de l'accompagnement, pour réaliser des rénovations globales et énergétiquement plus performantes**. C'est l'ambition de France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat. Présents partout en France, les Conseillers France Rénov' permettent de répondre aux questions des ménages qui, trop souvent, ne savent pas vers qui se tourner pour obtenir des réponses neutres et qui redoutent les pratiques abusives.

Thierry Repentin

© Louis GARNIER et Gilles LEFRANCQ

Sommaire

Octobre 2022

4

Interview

Pierre Moscovici

Premier président de la Cour des comptes

« Pour une dépense publique utile, transitoire, ciblée ! »

6 Le logement : un enjeu à la fois énergétique, économique et de justice sociale

7 Construire et rénover au service d'une ville plus durable. *Olivier KLEIN*

8 Rénovation thermique : pour un choc d'efficacité et de dignité. *Marie-Noëlle LIENEMANN & Marie-Claude VARAILLAS*

10 Enjeu social, sanitaire, d'aménagement du territoire, le logement revêt des problématiques multiples. *Claire PITOLLAT & Guillaume VUILLETET*

12 Face à l'inflation, il faut redonner des moyens pour la poursuite de la rénovation des bâtiments. *Daniel GREMILLET*

14 Plaidoyer pour un investissement public local. *Sébastien PLA*

15 Logement : faire évoluer la gouvernance pour répondre aux crises. *Lionel CAUSSE*

16 La rénovation thermique des bâtiments, une priorité écologique et sociale. *Viviane ARTIGALAS*

17 L'action du Gouvernement a permis de limiter l'inflation, en particulier sur le logement. *Sandra MARSAUD*

19 ESS : des projets… pour des avancées concrètes ?

20 En marche vers une réforme de la loi Hamon, après son évaluation. *Marlène SCHIAPPA*

22 Pour un vrai engagement des pouvoirs publics en faveur de l'ESS. *Marta de CIDRAC*

23 L'ESS, un atout pour répondre aux enjeux, écologique et social de notre époque ! *Florence BLATRIX-CONTAT*

24 L'ESS, un moteur de dynamisme dans les territoires ruraux ! *Jean-Michel ARNAUD*

25 20 ans pour 1200 SCIC, des obstacles normatifs à la performance sociale. *Anne-Laurence PETEL*

26 ESS : une économie engagée pour les territoires. *Stéphane VIRY*

28 L'ESS, comme modèle de référence. *Dominique POTIER*

29 Pour un autre regard sur les personnes retraitées : une approche reconsidérée de notre rapport à l'âge ! *Véronique BESSE*

30 L'ESS, un modèle à haut potentiel. *Graziella MELCHIOR*

32 La région Sud-PACA

33 L'État pleinement mobilisé en région PACA. *Christophe MIRMAND*

34 La région Sud rayonne aussi par le sport… Vive le Mondial de rugby ! *Renaud MUSELIER*

35 Dans notre belle région, nous avons fait de Nice une grande métropole attractive et compétitive. *Christian ESTROSI*

36 Repenser les défis méditerranéens de la Région. *Stéphane RAVIER*

38 Missions, Nominations, Élections

39 Présidence de la République, Gouvernement

43 Parlement, AAI

44 Partis politiques

45 Collectivités d'Outre-mer, Conseil régional, conseils départementaux

47 Préfectures

51 Autres Mouvements

PIERRE MOSCOVICI

Premier président de la Cour des comptes

Pour une dépense publique utile, transitoire, ciblée !

L'ancien ministre et député dirige la juridiction financière depuis sa nomination par Emmanuel Macron il y a maintenant plus de deux ans. Pour lui, il y a vraiment urgence à réformer les politiques publiques du pays.

Interview réalisée par Stéphanie Fontaine

La Cour des comptes a vocation à éclairer le débat public. Quelles sont ses analyses les plus importantes à relayer en ce moment ?
Je me garderai bien de faire une sélection ! Nous produisons plus de 800 rapports par an, dont j'ai la faiblesse de penser qu'ils ont tous une utilité.

Vu le contexte, n'y a-t-il pas des priorités ?
Le constat de la Cour est le suivant : nous atteignons en matière de déficit et de dette un niveau d'alerte. Si la France ne conserve pas la maîtrise de son endettement, elle va perdre les marges de manœuvre financières indispensables pour investir dans les transitions nécessaires à sa croissance. Cette remarque vaut pour l'ensemble des politiques publiques. Les dépenses engagées aujourd'hui, face à la crise de l'énergie en particulier, doivent être utiles, transitoires et/ou ciblées.

Et sur la Sécurité sociale, dont le projet de loi de Financement est au Parlement, la quarantaine de recommandations émises par la Cour fin 2021 ont-elles été reprises par le gouvernement ?
Certaines dispositions me paraissent en effet directement inspirées de nos rapports. On peut citer la proposition relative à la représentation des personnels dans les établissements de santé professionnel au Comité professionnel territorial de santé, ou bien le mécanisme correcteur dans les barèmes du complément du libre choix du mode de garde visant à permettre aux familles les plus modestes d'opter pour une assistante maternelle, ou bien encore la remise sous contrôle des dépenses de biologie médicale… De fait, nous sommes lus et souvent suivis, ce qui est une réelle source de satisfaction.

Il a été un temps question d'intégrer au PLFSS la réforme des retraites que vous jugez également nécessaire. Pourquoi ?
Comme l'ensemble des institutions et commissions qui travaillent sur le sujet, nous constatons que le système actuel n'est pas soutenable financièrement sur le long terme, en raison notamment de l'allongement de la durée de la vie et de la détérioration du rapport entre les actifs et les inactifs. À mon sens, l'alternative la plus juste est d'agir sur l'âge de départ à la retraite. En n'agissant pas dès à présent dans cette direction, on finira par devoir choisir entre une augmentation des cotisations, qui sont déjà à un niveau très élevé, et une baisse du niveau des pensions. Ce serait là un geste anti-social.

Est-ce bien envisageable en ce moment ?
Je suis convaincu qu'une réforme est incontournable. Encore faut-il prendre en considération les exigences de dialogue et de concertation, de transparence et d'équité.

Les Français n'y semblent tout de même pas des plus favorables…
Ils sont divisés. Les Français savent bien, au fond, qu'une réforme est nécessaire, mais il faut chercher un consensus minimal et travailler sur leur consentement autant que sur la réforme elle-même, avec une proposition équilibrée, tenant compte des carrières discontinues, des situations de pénibilité… Ces remarques étant faites, il revient à l'Exécutif de choisir les modalités juridiques et législatives de cette réforme.

Avec la guerre en Ukraine, la crise énergétique, l'inflation, que penser du Budget 2023 qui ressemble à un véritable casse-tête ?
Avant tout, je tiens à rappeler que la loi de programmation des finances publiques (LPFP) n'est absolument pas une formalité ! L'absence de texte nous ferait entrer dans une situation de discontinuité du processus d'élaboration des lois de finances et dans une incertitude juridique regrettable. Je peux comprendre que l'on discute et critique le projet du gouvernement, c'est le rôle des parlementaires. Dans son avis, le Haut Conseil des finances publiques

(HCFP), que j'ai également l'honneur de présider, souligne d'ailleurs que les hypothèses retenues paraissent très favorables - pour ne pas dire optimistes. Pour autant, il est primordial d'essayer de dégager une majorité pour voter un texte qui serve d'ancre aux opinions de la Commission européenne et aux avis du HCFP.

La prévision par le gouvernement d'un déficit de 5% vous parait-elle tenable ?

Il pourrait même être un peu inférieur en 2022 compte tenu du dynamisme des recettes, et légèrement supérieur en 2023, notamment parce que les prévisions de croissance à 1% semblent surestimées. Au mieux, on peut s'attendre à une certaine stabilité, ce qui ne me rend pas extrêmement confiant sur notre capacité à réduire suffisamment notre déficit d'ici à 2027 - alors même que les autres pays de la zone Euro sont déjà bien engagés. Nos partenaires comptent atteindre dès 2025 les 3 % fixés par la LPFP en 2027 ! Il faut cesser de traiter cette question avec optimisme ou complaisance, voire l'ignorer.

C'est pourtant grâce à cette forte dépense publique que l'inflation reste plus modérée en France que chez nos voisins…

Certes, mais elle reste malgré tout très significative : elle atteindra 6,6 % en décembre selon l'INSEE, 4,2 % l'an prochain selon les prévisions plausibles du gouvernement. L'émergence de ce quasi « quoi qu'il en coûte inflation », avec des remises sur le carburant, un bouclier tarifaire sur l'énergie, la revalorisation des retraites, des prestations sociales, de la prime d'activité, du point d'indice des fonctionnaires va nécessairement produire des effets néfastes sur l'endettement public. Ce n'est pas indolore, c'est un impôt différé sur les générations futures. Voilà pourquoi je plaide pour des mesures ciblées et temporaires.

« la dette n'est pas une question secondaire, technique ou anecdotique, c'est un enjeu démocratique absolument fondamental »

Des hausses d'impôts vous paraissent-elles inéluctables ?

Je n'ai pas à me prononcer sur ce point. Je rappellerai seulement que pour réduire nos déficits, nous avons trois possibilités : agir sur la croissance sans en attendre une potion magique - nous avons, en toute hypothèse, des années de croissance modérée devant nous -, maîtriser notre dépense publique de manière intelligente, et/ou augmenter les impôts. Or, pour avoir jadis évoqué l'idée d'un « ras-le-bol fiscal », je suis bien placé pour savoir que nous ne sommes pas loin du seuil de tolérance à l'impôt des Français.

Comment procéder pour protéger le pouvoir d'achat des Français ?

L'inflation est surtout une taxe sur les plus pauvres, en particulier lorsqu'elle frappe les produits de première nécessité et l'énergie. Ce sont eux qu'il convient d'abord d'aider. Et nos finances seront davantage préservées.

Pensez-vous que votre proposition devant le CNR d'organiser un grand débat national sur la dette a des chances d'aboutir ?

Nul besoin d'espérer pour entreprendre ! Quitte à me répéter de manière obstinée : la dette n'est pas une question secondaire, technique ou anecdotique, c'est un enjeu démocratique absolument fondamental. Plus il y a de déficit, surtout dans un contexte de forte tension sur les taux d'intérêt, plus le service de la dette devient important et neutralise notre capacité à investir.

La France a-t-elle vraiment encore les moyens de faire face aux grandes décisions qu'elle a à prendre, en particulier en matière d'énergie ?

Le seul interdit, c'est l'inaction ! Nous avons 20 ans pour renouveler notre outil de production, puisqu'une bonne partie de nos centrales nucléaires auront 60 ans d'ici 2050. Or, les durées de construction varient de 8 à 15 ans selon les technologies choisies - éoliennes terrestres et/ou maritimes, nucléaire. Les décisions doivent être prises dans les 5 ans si l'on ne veut pas être confronté à des pénuries, structurelles cette fois. Le président de la République a fait des choix, il reste à les programmer. Voilà qui me ramène à mon antienne sur la dette : si aujourd'hui nous ne maitrisons pas suffisamment nos dépenses publiques, nous ne dégagerons pas les moyens indispensables pour répondre à cette dépense publique-là, qui est bonne, créatrice de croissance, d'emplois et protectrice de l'environnement.

Cela paraît toujours plus facile à dire qu'à faire…

Encore une fois, je ne suis pas un ayatollah de la dette, mais je défends un principe et une méthode. Le principe, c'est un désendettement indispensable pour retrouver des capacités à investir, et la méthode, c'est la réforme des politiques publiques. Ne considérons pas que toutes nos dépenses soient bonnes et efficaces. Prenez le logement, nous dépensons deux fois plus que dans le reste de la zone Euro pour une performance très moyenne. S'agissant de l'éducation nationale, nos indicateurs se dégradent. Nous sommes le pays qui a l'un des niveaux de dépenses publiques dans le PIB le plus élevé au monde, en concurrence avec le Danemark, alors que nous sommes loin d'avoir la meilleure efficacité publique. Nous pouvons améliorer notre efficacité tout en réduisant nos dépenses. Pourquoi s'en priver ?

En passant déjà par une meilleure évaluation de nos politiques publiques ?

Il est urgent d'évaluer la qualité de la dépense publique - et pas seulement sa quantité – afin de réduire intelligemment la dette. De notre côté, nous comptons augmenter nos ressources consacrées aux évaluations des politiques publiques de 5 à 20 %. Je me suis aussi battu pour que les Chambres régionales des comptes aient une capacité d'évaluation des politiques publiques locales. Un vaste chantier de transformation vise par ailleurs à réduire nos délais de production, de 15 à 8 mois pour nos rapports, à effectuer des audits flashs en 3 à 6 mois…. En faisant plus et mieux, l'institution sera d'autant plus respectée et écoutée.

Considérez-vous ne pas être assez bien suivi ?

Cela ne se sait pas forcément, mais nos recommandations sont déjà extrêmement suivies ! Cela peut d'ailleurs paraître normal, si l'on regarde le respect que nous témoignent les Français : 90% nous connaissent, 70 % ont une bonne opinion, ce qui est assez rare pour une institution publique. À l'époque des fake news et de la désinformation, nous apparaissons comme un tiers de confiance qui délivre une forme de vérité. Cela étant dit, je suis hostile au gouvernement des juges, j'ai trop de respect pour le politique. La Cour des comptes est là pour éclairer sa décision, en aucun cas pour décider à sa place. ●

TRIBUNES

LE LOGEMENT : UN ENJEU À LA FOIS ÉNERGÉTIQUE, ÉCONOMIQUE ET DE JUSTICE SOCIALE

Dans le contexte d'inflation galopante que l'on connait sur les prix de l'énergie, la lutte contre le changement climatique et donc la transition énergétique prennent tout leur sens. Sans le bouclier tarifaire que le gouvernement souhaite en partie prolonger dans le cadre de son projet de loi de Finances, et qui devrait contenir la hausse des tarifs réglementaires du gaz et de l'électricité à environ 15 % début 2023, ces prix, selon Bercy, auraient doublé… De quoi donner envie de baisser grandement sa consommation !

De tous les secteurs, ce sont les logements les plus énergivores, d'où l'importance de la rénovation énergétique. Selon les derniers chiffres clés du ministère de la Transition écologique en la matière, en 2020, année certes particulière due au Covid, le « résidentiel-tertiaire » a représenté 47 % de l'énergie consommée, loin devant les transports (30 %) et l'industrie (20 %). À court terme, la dépense totale dépend beaucoup de la rigueur de l'hiver et, en conséquence, des besoins de chauffage. En 2019, la dépense moyenne pour les ménages a été de 1 602 euros, comprenant environ un tiers de taxes (TVA et taxes énergétiques).

En 2019, la loi Energie Climat, qui fixe notamment comme objectif la neutralité carbone à l'horizon 2050, impose d'adopter des mesures pour venir à bout des passoires thermiques, soit les 4,8 millions de logements étiquetés F et G par le diagnostic de performance énergétique (DPE), sur les 29 millions de résidences principales recensées. La loi Climat et Résilience de 2021 prévoit ainsi l'interdiction progressive de la location de ces logements à compter de 2023, et l'interdiction de la hausse de leurs loyers dès cette année. Objectif : contraindre les propriétaires bailleurs à les rénover d'ici 2028. Des aides publiques peuvent les accompagner. Celles-ci permettent également de favoriser non seulement l'activité économique, mais aussi de lutter contre la précarité énergétique. Les ménages qui occupent ces logements sont en effet les plus susceptibles de se trouver dans cette situation qui touche 26 % des locataires du parc privé et 36 % des locataires du parc social, soit plus de 3 millions de ménages, selon l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE).

D'une manière générale, ce sont 7,5 milliards d'euros que le gouvernement a prévu pour le logement dans le cadre de son plan de Relance, dont 6,7 milliards d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments via par exemple « MaPrimeRénov ». Dans son budget 2023, ce sont près de 3 milliards d'euros qui doivent lui être aussi dévolus. Pour ce qui est de la construction, la situation n'en demeure pas moins tendue. Selon une étude publiée par la Banque des territoires il y a quelques semaines, sur les 250 000 logements sociaux prévus, seuls 180 000 seront comptabilisés cette année.

Stéphanie Fontaine

CONSTRUIRE ET RÉNOVER AU SERVICE D'UNE VILLE PLUS DURABLE

Olivier KLEIN
▶ Ministre délégué à la Ville et au Logement
▶ Maire de Clichy-sous-Bois

Face au dérèglement climatique que nous vivons, il ne peut y avoir d'ambition urbaine sans ambition environnementale. La ville de demain sera durable ou bien elle ne durera pas.

Un premier principe est de faire avec le « déjà-là ». Cette démarche simple doit accompagner la genèse de toutes nos réflexions. Elle est même une nécessité, puisque la très grande majorité des logements que nous habiterons en 2050 existent déjà. Un projet qui valorise l'existant, c'est toujours un pari gagnant pour la transition écologique. Réhabiliter, rénover, faire avec l'existant est ma priorité.

A l'échelle du logement, nous menons une action déterminée en soutenant les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique.

D'abord avec MaPrimeRénov', promesse tenue d'une aide massifiée, simple, efficace et juste, qui bénéficie avant tout aux plus modestes. Plus de 1,5 million de dossiers ont été engagés depuis le lancement de l'aide en 2020. Nous la renforçons en 2023.

Ensuite avec le service public France Rénov', ses 500 espaces d'informations et ses 2 000 conseillers à l'écoute de nos concitoyens désireux de s'engager dans des travaux vertueux. Ce réseau et tous les accompagnateurs Rénov' qui se déploieront en 2023 seront des leviers puissants pour renforcer l'ambition des projets, en allant vers plus de rénovations performantes et globales.

A l'échelle du bâtiment, nous devons accélérer la rénovation du parc de logements collectifs. C'est l'objectif de l'aide spécifique MaPrimeRenov' copropriétés, dont je veux renforcer l'ambition.

En clair, je veux qu'on aille plus vite et plus loin dans la performance des rénovations, qu'on assure le respect des ambitions de la loi Climat et Résilience et en particulier l'éradication des passoires thermiques dans le parc locatif d'ici 2028. La question environnementale est d'abord une question sociale : c'est une question d'engagement pour la planète, de confort et de pouvoir d'achat pour tous les Français, en particulier les plus vulnérables, et une source d'activité pour nos artisans.

Si agir sur l'existant est le socle de notre démarche, il nous faut aussi construire plus de logements de tout type là où sont les besoins. C'est une condition essentielle afin que chacune et chacun trouve la possibilité de se loger en fonction de ses besoins et de son parcours de vie.

« En clair, je veux qu'on aille plus vite et plus loin dans la performance des rénovations, qu'on assure le respect des ambitions de la loi Climat et Résilience et en particulier l'éradication des passoires thermiques dans le parc locatif d'ici 2028 »

Construire plus, c'est également construire mieux ! Construire bas-carbone, réemployer les matériaux et utiliser des matériaux biosourcés, tout en accélérant la transformation des espaces urbains en une ville plus sobre et résiliente… Voilà notre cap !

La dynamique est en cours. Promoteurs, architectes, bureaux d'études, entreprises du BTP sont en train de transformer en profondeur leur activité pour répondre à cette ambition environnementale.

La Réglementation Environnementale 2020 est entrée en vigueur en début d'année. Elle nous donne un cadre ambitieux en portant dans la construction neuve plusieurs objectifs : sobriété énergétique, sortie des énergies fossiles, diminution de l'impact carbone, confort d'été…

Cette réglementation s'inscrit sur le temps long avec une trajectoire progressive de 2022 à 2031, et des seuils carbone de plus en plus ambitieux. Elle témoigne de l'objectif de planification écologique qui doit nous accompagner pour transformer le secteur du logement.

La ville durable de demain, ce n'est pas qu'un concept ou une utopie. C'est une exigence, à la fois pour relever le défi du siècle, celui de la transition écologique, mais aussi pour répondre aux immenses besoins de logement de nos concitoyens.

Etat, territoires, acteurs du logement : pour gagner ce double pari, il faudra réaliser l'union sacrée. ●

RÉNOVATION THERMIQUE : POUR UN CHOC D'EFFICACITÉ ET DE DIGNITÉ

Marie-Noëlle LIENEMANN
▶ Sénatrice Ratt. CRCE de Paris
▶ Membre de la commission des affaires économiques

Marie-Claude VARAILLAS
▶ Sénatrice CRCE de Dordogne
▶ Vice-présidente de la commission de l'Aménagement du territoire
▶ Conseillère départementale de Dordogne

L'inflation et la hausse des prix de l'énergie ne font qu'exacerber la crise du logement. La part des dépenses du logement dans le revenu des Français ne cesse de croître et va encore augmenter. Les logements sociaux et abordables manquent cruellement s'ajoutant à la baisse des constructions consécutive aux politiques menées dans le précédent quinquennat. Les retards pris dans la rénovation énergétique s'accumulent.

C'est pourquoi dès le mois de juin le groupe CRCE au Sénat a déposé une proposition de loi pour « garantir l'accès au logement de tous et la préservation du pouvoir d'achat des ménages ». Elle prévoit un renforcement de l'encadrement des loyers et un vrai plafonnement des prix du foncier pour stopper la spirale spéculative et inflationniste. Sans cela, les dépenses de logement vont continuer à augmenter plus vite que les revenus, et la construction de logements, notamment sociaux, poursuivre sa chute. Y est aussi inscrit un élargissement et renforcement des Aides personnalisées au logement (APL). Car avec la précédente réforme, censée les actualiser en continu, le gouvernement les a réduites, à hauteur de 1,5 milliard d'euros, pénalisant lourdement les plus modestes ! Redonner aux aides au logement leur fonction solvabilisatrice est redevenu essentiel et va de pair avec une stratégie de régulation des prix.

« Cet hiver, plus encore que par le passé, des habitants vont avoir froid chez eux (ils étaient déjà 17 % l'an dernier) et les moyens actuels ne permettent pas d'atteindre les objectifs de la loi Climat Résilience, notamment la résorption des passoires thermiques »

Diverses mesures concernant la relance du logement social sont prévues, en particulier la suppression du dispositif Réduction du loyer de solidarité (RLS) ou la TVA à 5,5 % pour toutes les constructions et rénovations HLM, la prolongation et l'élargissement de la prime d'accession sociale (actuellement réservée aux salariés couverts par Action Logement), l'affectation du foncier public majoritairement pour le logement social. Un équivalent Prim Renov HLM (aide à la pierre) y est aussi prévu.

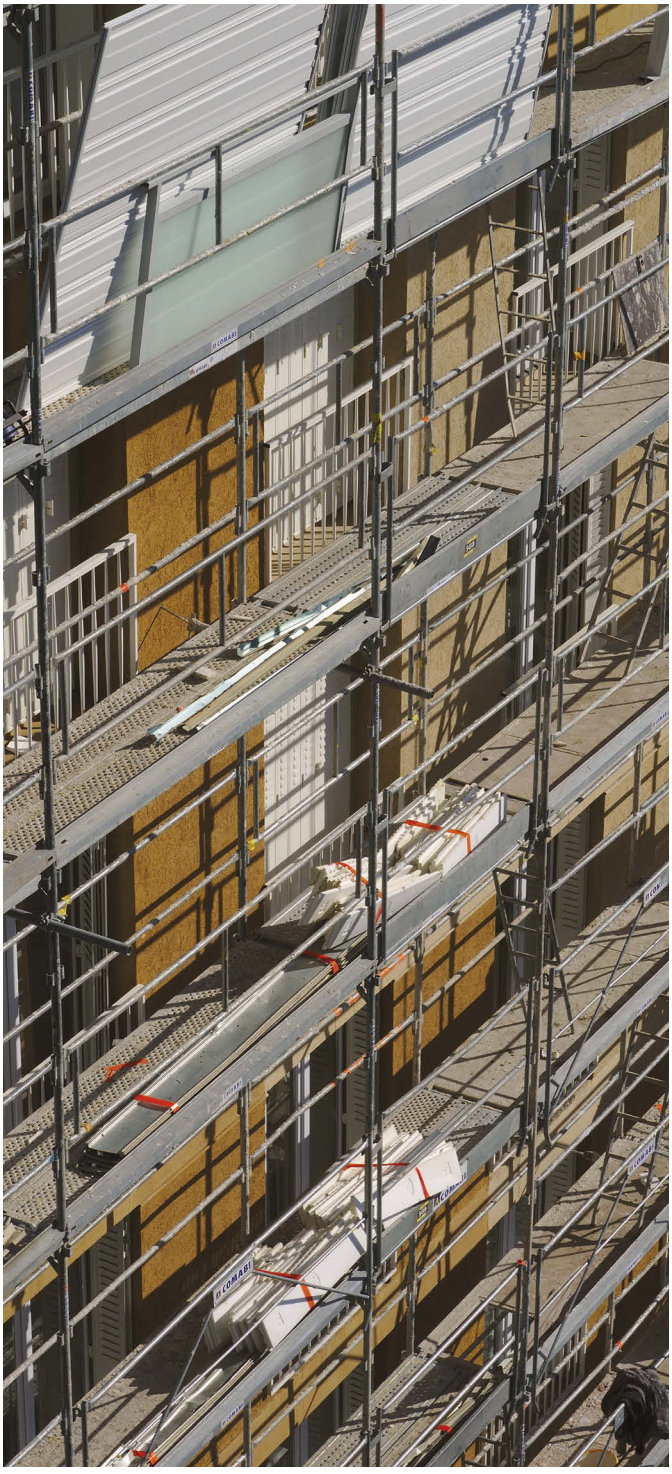

Car évidement la question énergétique doit devenir prioritaire. Cet hiver, plus encore que par le passé, des habitants vont avoir froid chez eux (ils étaient déjà 17 % l'an dernier) et les moyens actuels ne permettent pas d'atteindre les objectifs de la loi Climat Résilience, notamment la résorption des passoires thermiques. Faire l'autruche sur ces réalités, c'est être coupable d'inaction climatique. C'est pourquoi il faut prendre de nouvelles décisions.

Le bilan de la Prim Rénov est très contrasté : le nombre de dossiers déposés est en hausse mais seulement 60 00 logements ont fait l'objet une réhabilitation thermique globale. C'est très loin du compte. Et bon nombre de propriétaires bailleurs tardent pour au bout du compte cesser de louer leur logement et le vendre. Les pouvoirs publics doivent les responsabiliser et, pour ceux qui en ont besoin, les accompagner.

« Certains bailleurs indélicats opèrent des actions d'évictions spéculatives et parfois en prétextant la réhabilitation thermique »

C'est pourquoi il faut rendre obligatoire le permis de louer pour le parc de logement constitué de passoires thermiques, en visant leur interdiction totale de mise en location, et limiter à zéro euro, dans certains cas, le reste à charge de « MaPrimeRénov'» s'agissant des réhabilitations globales. Nous proposons aussi un « Prêt avance Mutation » pour les travaux de rénovation énergétique à taux zéro pour les foyers modestes. Ce sont des actes concrets alors que l'on sait que le reste à charge moyen du dispositif actuel est de 39 % pour les ménages « très modestes ». Pour la plupart c'est insupportable. Certains bailleurs indélicats opèrent des actions d'évictions spéculatives et parfois en prétextant la réhabilitation thermique : nous proposons de durcir les protections des occupants dans ces circonstances.

Dès l'examen de la loi de Finances 2023, le groupe CRCE déposera des amendements qui reprennent les dispositions budgétaires de cette proposition. ●

ENJEU SOCIAL, SANITAIRE, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LE LOGEMENT REVÊT DES PROBLÉMATIQUES MULTIPLES

Claire PITOLLAT
- Députée Renaissance des Bouches-du-Rhône
- Secrétaire de l'Assemblée nationale
- Membre de la commission du Développement durable

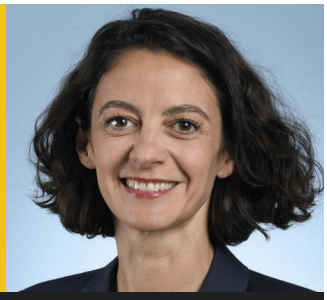

Guillaume VUILLETET
- Député Renaissance du Val-d'Oise
- Membre de la Commission des Lois constitutionnelles

La succession de crises que nous vivons depuis plus de deux ans justifie de placer le logement au cœur du débat public. La crise sanitaire en particulier a montré jusqu'à quels traumatismes pouvaient aboutir le mal logement.

Les cités ont été de véritables lieux de réclusion. La suroccupation des logements a une autre saveur quand on ne peut plus en sortir. Le sous-équipement des quartiers ou des territoires a des conséquences cruelles quand la bande passante de la cité ne permet pas aux enfants de suivre les cours à distance. Les élèves des familles défavorisées ont ainsi été trois fois plus nombreux à rencontrer des difficultés liées au manque de matériel, et deux fois plus à souffrir de problèmes de connexion.

A la charnière du social et du sanitaire, le logement indigne a montré son horreur quand des personnes se sont vu imposer de fuir la contamination dehors en étant confinées dans les moisissures et l'humidité. La crise a ainsi fait apparaitre l'enjeu de la qualité de l'air intérieur, quand souvent nos études sur le sujet portaient alors sur la pollution extérieure. Un logement sur dix est multi-pollué,

« Un logement sur dix est multi-pollué, avec plus de 8 substances nocives en concentration élevée »

avec plus de 8 substances nocives en concentration élevée. La rénovation énergétique des logements est l'une des réponses à ces difficultés. Elle concerne d'abord les « passoires énergétiques » mais doit aussi s'étendre pour faire des logements des lieux habitables au sens sanitaire et social. De même, nous devons penser l'accessibilité sanitaire des logements. Avec une population vieillissante et un souhait partagé de maintien à domicile des patients, l'enjeu de l'adaptation des logements à la prise en charge médicale est déterminant.

En termes d'aménagement du territoire aussi, notre modèle de logements a montré ses limites. Nous avons compris l'importance de nos caissières, de nos éboueurs autant que de nos infirmières. Et nous avons découvert que ces « emplois essentiels » habitaient, bien loin, si loin que cela pouvait aussi avoir des conséquences dans la vie de nos métropoles. Nos modèles économiques ont pourtant toujours tendance à éloigner certaines classes sociales de nos villes, où la qualité de vie

© Assemblée nationale 2022

proposée dans les logements correspondants à leurs moyens n'est plus satisfaisante.

A cette hiérarchisation géographique s'ajoute désormais l'enjeu de la zéro artificialisation nette. Un besoin reconnu tant les conséquences dommageables de l'urbanisation galopante sont désormais connues pour nos espaces naturels. Sur le littoral méditerranéen, nous observons un besoin réel de réduire l'empreinte sur les sols pour endiguer les phénomènes d'érosion des côtes et de pollution en mer. Sur le terrain, entre besoin de logements rénovés et manque d'espace dans des villes fortement artificialisées, les élus peinent à concilier les deux enjeux.

« A cette hiérarchisation géographique s'ajoute désormais l'enjeu de la zéro artificialisation nette. Un besoin reconnu tant les conséquences dommageables de l'urbanisation galopante sont désormais connues pour nos espaces naturels »

Mais ces crises montrent aussi des chemins. L'émergence du télétravail permet de concevoir un nouvel aménagement du territoire. Si nous devons rapprocher les emplois clés de leurs lieux de travail, nous pouvons aussi favoriser le retour dans nos cœurs de bourg et dans nos villes moyennes de nouvelles générations de salariés et d'entrepreneurs auxquelles la couverture numérique du territoire permettra de travailler et de valoriser ces territoires. Il y a, pour cela, l'invention d'une ingénierie publique à concevoir et sans doute deux-trois acteurs à brusquer, mais cela en vaut la peine. ●

FACE À L'INFLATION, IL FAUT REDONNER DES MOYENS POUR LA POURSUITE DE LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

Daniel GREMILLET
- ▶ Sénateur LR des Vosges
- ▶ Secrétaire du Sénat
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Président du groupe d'études Énergie
- ▶ Conseiller régional du Grand-Est

La rénovation des bâtiments et, singulièrement, celle des logements, présente deux enjeux principaux : un enjeu de pouvoir d'achat alors que le logement est le premier poste de dépenses des ménages d'une part, et un enjeu climatique, d'autre part, alors qu'il est la cause de 27 % des émissions de gaz à effet de serre. Réussir la rénovation des logements, c'est donc réduire les factures, lutter contre la précarité énergétique, relancer notre économie à travers le secteur du bâtiment et, in fine, atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé : un parc de bâtiments basse consommation (BBC) ou assimilés en 2050.

« L'enjeu revêt d'autant plus un caractère fondamental dans le contexte actuel de la flambée des prix des énergies qui doit nous pousser à mettre à la disposition de nos compatriotes tous les leviers utiles à la maîtrise de leur facture d'énergie »

L'enjeu est de taille. Sur les 30 millions de résidences principales recensées en France, les logements étiquetés A ou B au titre du diagnostic de performance énergétique (DPE) ne représentent que 5 % du parc. A l'inverse, l'Observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE) évalue désormais le nombre des logements classés F et G à 5,2 millions, soit 17,3 % du parc.

L'enjeu revêt d'autant plus un caractère fondamental dans le contexte actuel de la flambée des prix des énergies qui doit nous pousser à mettre à la disposition de nos compatriotes tous les leviers utiles à la maîtrise de leur facture d'énergie.

Mais nous ne pourrons pas atteindre nos objectifs de rénovation des bâtiments si nos collectivités, nos entreprises, nos bailleurs sociaux ou encore les particuliers ne parviennent pas à supporter l'investissement requis. La réalité économique nous rattrape souvent et nous rappelle à l'ordre.

Ainsi, si la marche était déjà haute avant la situation inflationniste actuelle, elle l'est d'autant plus avec l'explosion du coût des énergies et des matières premières qui change la donne dans le secteur de la construction. Cette réalité nécessite de recalibrer en conséquence les instruments de politiques publiques mis en place pour favoriser les rénovations énergétiques.

Il appartient au Gouvernement de déterminer les voies et les moyens à privilégier pour maintenir cette capacité d'investissements dans le secteur de la construction et de la rénovation. Cela peut passer par le projet de loi de Finances pour 2023 ou même une simple évolution réglementaire des dispositions d'application de Ma Prime Rénov'.

© Sénat

En outre, à l'initiative du Sénat, la future loi quinquennale sur l'énergie de 2023 fixera, elle, des objectifs de rénovation portant sur des gestes de travaux, des bouquets de travaux et des rénovations énergétiques, performantes et globales et sera, en cela, également précieuse. Car si les rénovations globales sont particulièrement efficaces en termes énergétiques et climatiques, délaisser les rénovations geste par geste constituerait une erreur alors qu'elles demeurent plus accessibles financièrement et techniquement pour les ménages. Il nous faut trouver un équilibre et renouer avec l'esprit du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) alors que les effets délétères de sa suppression n'ont toujours pas été compensés.

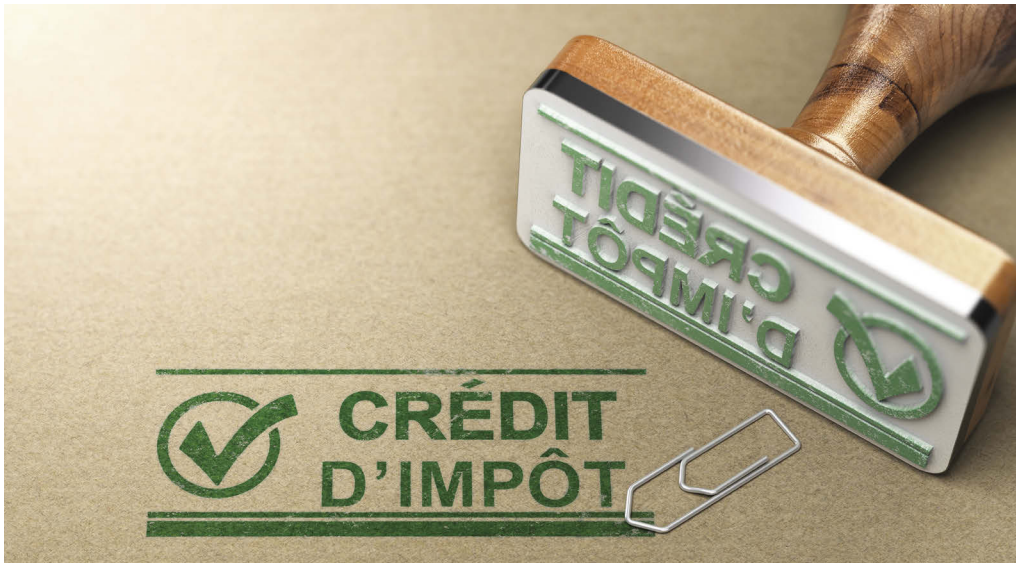

Parce que cet enjeu est aussi européen, une vigilance particulière doit aussi être déployée afin de faire résonner ces préoccupations dans les textes communautaires.

En définitive, il nous faut nous prémunir d'objectifs mal calibrés ou non financés et privilégier les normes graduelles. Au-delà du coût, il faut donner aux ménages l'ingénierie et l'information nécessaires. ●

« Parce que cet enjeu est aussi européen, une vigilance particulière doit aussi être déployée afin de faire résonner ces préoccupations dans les textes communautaires. »

PLAIDOYER POUR UN INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Sébastien PLA
▶ Sénateur socialiste, écologiste et républicain de l'Aude
▶ Membre de la commission des Affaires économiques

Le rapport publié en juillet 2022 par la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat, portant sur « la hausse du coût des énergies et son impact pour les collectivités territoriales » établit que depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, la facture énergétique des collectivités territoriales explose : les dépenses énergétiques ont bondi de 50 % dans les petites villes et varient jusqu'à 300 % pour certaines communes. Cette hausse met en péril des services publics locaux essentiels et porte le risque d'un renoncement des collectivités à leurs projets d'investissements.

Cette situation découle d'un manque de stratégie de la part du Gouvernement : la loi relative à l'énergie et au climat, qui a entériné la suppression des tarifs règlementés, ainsi que l'article L. 337-7 du code de l'Energie, entré en vigueur le 1er janvier 2021, ont réduit le nombre de communes éligibles aux tarifs réglementés. Je plaide en faveur du rétablissement de l'accès à un tarif réglementé d'électricité pour l'ensemble des collectivités qui le souhaitent, indépendamment de leur taille, faute de quoi nombre de services publics sont en péril et avec eux la qualité de vie de nombre de nos concitoyens qui en ont l'usage.

En matière de transition écologique, il faut aller encore plus loin.

La France n'est structurellement pas en capacité d'atteindre les objectifs climat qu'elle s'est fixés pour 2030, comme le rappelle la décision du 1er juillet 2021 du Conseil d'État reconnaissant les insuffisances de l'État et l'enjoignant de prendre «toute mesure utile" afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés par l'article L. 100-4 du code de l'Energie. Le bâtiment (efficacité énergétique, construction à énergie positive), et les infrastructures (transports et réseaux) sont deux secteurs où l'action publique menée par les collectivités territoriales peut avoir de l'influence pour permettre de replacer le pays sur une trajectoire compatible avec les objectifs 2030 et celui d'atteindre la neutralité carbone du territoire en 2050.

« Le bâtiment (...) et les infrastructures (...) sont deux secteurs où l'action publique (...) peut avoir de l'influence pour permettre de replacer le pays sur une trajectoire compatible avec l'objectif 2030 et d'atteindre la neutralité carbone du territoire en 2050 »

J'ai adressé au ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires un « plaidoyer en faveur d'un investissement public local de transition écologique renforcé » pour recentrer les crédits accordés à la mise en œuvre de la transition énergétique dans les territoires, en abondant la dotation de soutien à l'investissement local, comme les moyens alloués au dispositif des certificats d'économies d'énergie, mobilisables pour les collectivités souhaitant réaliser des travaux d'économies d'énergie, comme la rénovation de bâtiments publics ou de l'éclairage public, et le raccordement à un réseau de chaleur. Pour que les collectivités réalisent leur transition énergétique vers plus de sobriété, il conviendrait de doubler, voire de tripler ces crédits.

J'appelle le Gouvernement à agir car, faute d'anticipation suffisante en matière de sobriété énergétique, et, face à un budget amputé par la hausse brutale du prix de l'électricité, certaines collectivités n'ont d'autres solutions immédiates, mais extrêmes, pour réduire leurs dépenses, que de fermer l'accès à des équipements et services publics. ●

LOGEMENT : FAIRE ÉVOLUER LA GOUVERNANCE POUR RÉPONDRE AUX CRISES

Lionel CAUSSE
- ▶ Député Renaissance des Landes
- ▶ Membre de la commission du Développement durable
- ▶ Conseiller municipal de Saint-Martin-de-Seignanx

Premier poste de dépenses des Français, qui y consacraient près de 20 % de leurs revenus en 2017, le logement arrive à la fin du classement de leurs préoccupations en septembre 2022. Ce paradoxe peut en partie être expliqué par la faible médiatisation du sujet « logement », aussi bien par la presse que par les responsables politiques eux-mêmes. En cela, on ne peut que s'accorder sur la triste réalité dépeinte par l'économiste Robin Rivaton dans une note publiée quelques semaines avant l'élection présidentielle : « Le logement est au cœur de nos vies. Il est aux marges de la politique ».

Face à un tel constat et à la crise que connait le secteur dans notre pays, je fais partie de ceux qui considèrent le logement comme une opportunité, une solution pour engager une transition écologique devenue nécessaire, tout en réduisant les inégalités sociales qui pourraient se creuser si les mesures qui en découlaient n'étaient pas correctement calibrées.

À rebours d'une conception purement fonctionnelle du logement, je suis fier de faire partie d'une majorité qui le considère comme un véritable outil au service de la transition écologique. Dans son intervention devant l'Assemblée nationale en septembre 2022, Olivier Klein, le ministre délégué chargé de la Ville et du Logement, l'a d'ailleurs rappelé : nous devons bâtir bas-carbone tout en tenant compte de l'existant en privilégiant la réhabilitation et le réemploi des matériaux. C'est cette philosophie qui nous a conduit à voter en faveur de la création de nombreux dispositifs à destination des particuliers et des entreprises, notamment pour rénover les logements.

J'en suis convaincu : ces dispositifs de soutien sont nécessaires à l'acceptabilité de notre politique environnementale. A l'heure où 7 millions de logements sont mal isolés et où 14 % de nos concitoyens ont froid dans leur logement, on ne pourra atteindre nos objectifs qu'en accompagnant les Français pour faire d'eux les acteurs de cette transition. Travailler l'efficience de nos mesures environnementales tout en répondant aux attentes sociales, c'est la vision de la politique de l'habitat que je défends.

Mais pour réellement prendre corps, cette politique doit s'appliquer de manière différenciée en fonction des territoires et ce sont aux élus locaux de prendre les rennes. Or, l'application de la politique du logement sur les territoires reste un grand flou : les responsabilités conférées aux collectivités territoriales au fur et à mesure des lois de décentralisation ont favorisé un partage de la gestion de la compétence logement entre l'État et les collectivités qui n'est pas efficiente. Force est de constater que malgré les tentatives de simplification de l'attribution des compétences, nous tendons vers toujours plus de complexité. Les élus locaux doivent être responsabilisés sur ce sujet, prendre en compte les questions d'habitat et non pas seulement celles du logement, et surtout ils doivent être accompagnés et informés des évolutions réglementaires.

« Travailler l'efficience de nos mesures environnementales tout en répondant aux attentes sociales, c'est la vision de la politique de l'habitat que je défends »

Aussi, face à la complexité et à la menace de l'inertie, nous devons agir pour repenser nos politiques en matière de logement et d'habitat et les remettre au cœur de l'action publique. Parce que je considère que nous devons apporter des réponses claires aux crises environnementale et sociale, je souhaite une mobilisation des acteurs du logement pour que nous pensions ensemble une nouvelle gouvernance fondée sur deux principes forts : clarté et responsabilité. ●

LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS, UNE PRIORITÉ ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Viviane ARTIGALAS
▶ Sénatrice socialiste, écologiste et républicain des Hautes-Pyrénées
▶ Vice-présidente de la Commission des Affaires économiques

Depuis plusieurs mois, le pouvoir d'achat des Français s'érode face à une inflation qui n'épargne aucun bien de première nécessité, qu'il s'agisse de l'alimentation ou de l'énergie. Le logement en fait partie.

Premier poste de dépense des ménages, le logement est également l'une des premières causes du réchauffement climatique : il consomme près de la moitié de notre énergie et émet 27 % des gaz à effet de serre. Le confinement a amplifié les difficultés pour les personnes vivant dans des logements dénués de confort ou surpeuplés, dont l'inefficacité énergétique favorise le creusement des inégalités. Le budget dédié à l'énergie entraîne en effet des situations de précarité énergétique pour les ménages aux ressources très contraintes.

Cette situation fait des politiques de logement une urgence absolue pour à la fois respecter nos engagements climatiques et subvenir aux besoins des Français. La réhabilitation thermique des bâtiments est donc un double enjeu : social et économique, en diminuant les dépenses des ménages et en améliorant leur confort de vie ; environnemental, en permettant à la France de respecter ses engagements climatiques dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015.

Or, aujourd'hui, trop peu de personnes s'engagent dans un parcours de rénovation. Plus de la moitié des passoires thermiques sont pourtant des maisons individuelles, mais seuls 32 % du parc privé a fait l'objet de travaux de réhabilitation.

« Les raisons en sont simples : près de la moitié des ménages résidant en passoire thermique ont des revenus modestes voire très modestes, et 62 % ont plus de 60 ans »

Les raisons en sont simples : près de la moitié des ménages résidant en passoire thermique ont des revenus modestes voire très modestes, et 62 % ont plus de 60 ans. Il y a donc une difficulté à avancer les aides et pallier l'absence de prise en charge des banques du reste à charge laissés à ces ménages.

Le rapport d'Olivier Sichel « pour une réhabilitation énergétique massive, simple et inclusive des logements privés », remis au Gouvernement en mars 2021, s'est employé à identifier des leviers d'action et des mesures incitatives pour massifier la rénovation énergétique des logements privés et en particulier des 4,8 millions de passoires thermiques. Il faut donc un parcours unique : universel (qui concerne tout logement et tout statut du résident), inclusif (quel que soit le revenu du ménage et sa localisation), simplifié (instruction d'un dossier unique) des interlocuteurs identifiés et certifiés pour assurer leur fiabilité et des financements pour les personnes non solvables.

Notamment lors de l'examen de la loi Climat et Résilience, avec le groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain, nous avons formulé plusieurs propositions en cohérence avec ces pistes : un fléchage massif des aides publiques à la rénovation sur les logements occupés par les ménages les plus modestes et les copropriétés fragiles ; donner les moyens aux Offices Publics de l'Habitat (OPH) de massifier la rénovation de son parc sur les prochaines années ; mieux accompagner la réhabilitation et la rénovation du bâti existant, tout particulièrement en zone rurale, avec une enveloppe dédiée aux maires ruraux.

Ce n'est que grâce à une meilleure articulation entre les acteurs nationaux et ceux des territoires, et par la mise en place d'un accompagnement adapté des particuliers, que la France répondra aux enjeux sociaux et environnementaux du logement d'ici les trente prochaines années ●

© Sénat

PROCIVIS
l'immobilier qui a du sens

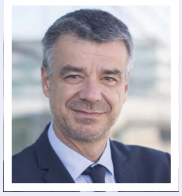

Qu'est-ce que Procivis ?

Procivis est un réseau de 46 coopératives à statut particulier, les Sacicap, qui oeuvrent sur l'ensemble des métiers du logement, de la promotion immobilière à l'accession sociale à la propriété, en passant par le logement social, le syndic et les services immobiliers. Sur le territoire, nous comptons 3 500 collaborateurs. Chaque coopérative a son identité propre et nous faisons vivre plus de 250 marques et enseignes.

Nos coopératives offrent tous les services pour le parcours résidentiel. Nous sommes de véritables couteaux suisses, capables de proposer du logement collectif ou individuel, à prix maitrisé, qui s'inscrit dans les politiques locales de l'habitat. Nos sociétés sont de taille humaine, font travailler des entreprises locales du bâtiment et tissent des liens avec leur écosystème.

Au-delà de sa forme coopérative, qu'est-ce qui fait de Procivis un acteur de l'économie sociale et solidaire ?

Nous sommes engagés dans nos territoires pour répondre aux défis écologiques, sociaux, urbanistiques auxquels ils sont confrontés. Devant la pénurie de logements, nous prenons notre part pour que chacun ait accès à un logement de qualité tout en réduisant notre empreinte environnementale.

Cela se traduit notamment par un partenariat avec l'Etat pour répondre au besoin des propriétaires occupants. Nous consacrons près de 100 millions d'euros par an à des prêts aux ménages modestes qui réalisent des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation de leur logement. 95% de nos bénéficiaires sont considérés comme « très modestes » au regard des critères de l'ANAH. Choisir son logement est une chose. Pouvoir y rester dans de bonnes conditions en est une autre : nous pensons que la rénovation énergétique ne doit pas être réservée à ceux qui ont la trésorerie pour le faire. Parfois, même un « petit geste » de 2 000 euros est inaccessible. Les coopératives du réseau Procivis répondent aux besoins de ceux de nos concitoyens qui n'ont pas accès aux prêts travaux des banques classiques.

Depuis 2018, ce partenariat s'est élargi au Plan Initiative Copropriété de l'Etat, qui vise à rénover les copropriétés dégradées. Nous prêtons aux copropriétés, à taux zéro, et avons mis en place une labellisation pour des syndics solidaires appelés Quali-SR. Nous avons d'ailleurs été élus Marque Engagée de l'Année 2022, un prix qui vient couronner cet engagement qui se traduira dès 2023 par un nouveau partenariat avec l'Etat jusqu'en 2030.

Comment analysez-vous la situation du logement aujourd'hui ?

Nous avons la chance d'œuvrer dans tous les métiers, sur de nombreux territoires, et d'avoir signé des conventions avec la plupart des collectivités engagées dans des programmes locaux de rénovation de l'habitat. Cela nous permet d'avoir une vision précise des attentes de nos concitoyens et des élus locaux. Nous constatons que ces derniers sont de plus en plus attentifs aux demandeurs de logements : les élus préfèrent attirer de nouveaux propriétaires occupants et délaissent peu à peu les programmes de type Pinel. Autre fait majeur, ils sont à l'écoute des besoins des entreprises : ils souhaitent répondre à la demande de logement des salariés, au plus proche des attentes des employeurs, qu'ils soient publics ou privés. Le problème est que le temps de la construction du logement est plus long que le temps des décisions des entreprises. Une opération immobilière prend en moyenne 4 ans dont 2 pour construire. Il faut donc anticiper. Et anticiper dans un environnement réglementaire très volatil, a fortiori en temps de crise, c'est compliqué. Il en va de même pour la demande : aujourd'hui, les acquéreurs se font rares et les candidats à la location ne trouvent pas de logement. C'est la raison pour laquelle nous proposons par exemple des mesures pour une vraie politique d'accession sociale à la propriété et une refonte des dispositifs offrant des avantages fiscaux aux conséquences inflationnistes.

Yannick BORDE
President de Procivis

L'ACTION DU GOUVERNEMENT A PERMIS DE LIMITER L'INFLATION, EN PARTICULIER SUR LE LOGEMENT

Sandra MARSAUD
▶ Députée Renaissance de la Charente
▶ Secrétaire de la commission des Affaires économiques

La loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat a été publiée au Journal officiel le 17 août 2022 (Loi n° 2022-1158). Elle vise à continuer de protéger les Français face à l'inflation, compte tenu de son impact négatif sur le niveau de vie de nos compatriotes.

En complément de la loi de Finances rectificative pour 2022, ce texte constitue la traduction législative des mesures annoncées lors de la campagne du président de la République sur le pouvoir d'achat. L'un des principaux objectifs de ce texte était de protéger le pouvoir d'achat des plus vulnérables, des étudiants et des retraités. Le système français de protection sociale prévoit notamment des mécanismes de revalorisation automatique des prestations et des revenus de minima sociaux sur l'inflation. Toutefois, compte tenu de la rapide et soudaine progression des prix, il apparaissait justifié d'anticiper les revalorisations qui interviendraient sinon avec retard par rapport aux évolutions constatées.

« La loi vise ainsi à limiter les effets de l'inflation sur les dépenses d'énergie et de logement des Français en permettant de modérer le prix de l'électricité pour les ménages et de plafonner la hausse annuelle des loyers à 3,5 % »

Le premier levier était la revalorisation exceptionnelle des Aides personnalisées au logement (APL) de 3,5 %. Cette revalorisation a ainsi pu être appliquée de manière anticipée, effective à compter du 1er juillet 2022, alors que les APL sont en principe revalorisées au 1er octobre de chaque année.

Le second levier consiste à agir directement sur le niveau de vie des prix de l'énergie et des loyers. Le Gouvernement a très vite pris la mesure du risque inflationniste. Une stratégie de bouclier tarifaire sur les tarifs du gaz et de l'électricité a été mise en place avec succès. La loi vise ainsi à limiter les effets de l'inflation sur les dépenses d'énergie et de logement des Français en permettant de modérer le prix de l'électricité pour les ménages et de plafonner la hausse annuelle des loyers à 3,5 %.

Sans cette mesure, la hausse des loyers serait indexée sur l'inflation, qui devrait atteindre 5,8 % sur l'année. Le plafonnement doit être effectif à compter du 3ème trimestre 2022 et s'applique aux logements occupés à titre de résidence principale. Il concerne également, par dérogation au droit existant, les habitations à loyer modéré (HLM), les logements conventionnés, les contrats de location-accession, les baux de fermage et de métayage, et les logements loués dans le cadre d'un bail mobilité.

L'INSEE estime que ces mesures ont permis de réduire l'inflation. Sans aides de l'État, on peut estimer que l'inflation aurait été de 6,5 %, contre 5 %. Si cela reste important, cela représente 3 points de moins qu'en Allemagne, 4 points de moins qu'en Espagne et 6 points de moins qu'aux Pays-Bas. ●

© Assemblée nationale 2022

TRIBUNES

ESS : DES PROJETS… POUR DES AVANCÉES CONCRÈTES ?

« J'irai chercher des marchés et de l'argent, je serai votre VRP », a promis Marlène Schiappa, la secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale et solidaire (ESS) et de la Vie associative, aux représentants du secteur à la mi-septembre, laissant entendre que la commande publique pourrait aussi servir de levier. Dans le précédent gouvernement, l'ESS faisait partie des prérogatives du ministère de l'Economie et des Finances, et le cap avait été fixé sur la volonté d'instaurer une sorte de « capitalisme responsable », à l'écart des seules logiques financières. Cela s'est notamment concrétisé avec le lancement de la plateforme impact.gouv.fr, permettant aux entreprises « de publier les données de leur performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) ». Sous le gouvernement d'Elisabeth Borne, on assiste donc à une espèce de recentrage de la problématique sur la vie associative, avec un secrétariat d'Etat directement rattaché à Matignon.

Depuis 2014, et la loi Hamon qui a reconnu l'ESS, en lui donnant une définition et tout un cadre juridique, il faut reconnaître que tout cela manque d'avancées concrètes et palpables. Cela tombe bien, pour ses 10 ans, en 2024, Marlène Schiappa compte organiser une évaluation de cette loi. Elle entend aussi se servir de l'organisation des Jeux olympiques pour la promotion de la prise en compte de l'ESS dans toutes les instances publiques. L'objectif selon elle est de démontrer que les entreprises et les associations de ce périmètre sont « porteuses de solutions ». Lors de la présentation de sa feuille de route, elle a aussi annoncé avoir obtenu 2,5 millions d'euros pour relancer les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) qui sont, à ses yeux, « de formidables outils de promotion d'une économie circulaire » ou encore « des antidotes aux délocalisations ». Au programme enfin et toujours : communiquer sur l'ESS pour dire et expliquer ce qu'est cette économie, composée de coopératives, mutuelles, associations, fondations… dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur les principes de solidarité et d'utilité sociale.

Stéphanie Fontaine

EN MARCHE VERS UNE RÉFORME DE LA LOI HAMON, APRÈS SON ÉVALUATION

Marlène SCHIAPPA
▶ Secrétaire d'État à l'Économie sociale et solidaire et à la Vie associative
▶ Conseillère régionale d'Ile-de-France

Non, l'ESS n'est pas l'économie de demain. C'est plus que jamais l'économie d'aujourd'hui. Et parce que le monde n'est radicalement plus le même qu'il y a dix ans, il est grand temps de redonner une nouvelle impulsion à l'économie sociale et solidaire (ESS).

Les enjeux économiques sont intimement liés au dérèglement climatique, à la raréfaction des ressources, aux conditions sociales dans lesquelles s'exercent tous les métiers. A la faveur des crises successives que nous traversons, ces questions qui nous concernent toutes et tous, d'un point de vue individuel, prennent de l'ampleur jusqu'à devenir des impératifs : nous devons faire mieux.

A tous ces défis qui ne datent pourtant pas d'hier, l'ESS apporte des réponses et des solutions viables. Parce qu'elle quitte le champ de l'économie de la compétition pour celui de la coopération, de nouvelles formes de faire du bénéfice ont émergé, dans la plus traditionnelle définition du terme : faire du bien à l'autre.

En 2014, la loi relative à l'ESS, dite loi Hamon, s'est construite avec et pour les acteurs de cette économie de l'empathie. Elle a donné un cadre, une définition, des perspectives tangibles.

Cette loi repose sur trois piliers : la reconnaissance, la structuration et le développement de l'ESS. Elle en a défini le périmètre en incluant les acteurs historiques tels que les associations, les mutuelles, les coopératives, les fondations ainsi que les sociétés commerciales ayant fait le choix volontaire de s'appliquer à elles-mêmes les principes de l'ESS, c'est-à-dire concilier utilité sociale, performance économique et gouvernance démocratique.

Aussi et surtout, elle a donné un cadre pour orienter dans sa direction davantage de financements.

Ma mission comme ministre en charge de l'ESS est de pouvoir aller chercher de l'argent pour ces acteurs du changement et de la solidarité. C'est ce que je fais avec le fonds à 150 millions d'euros pour le réemploi des matières premières, prévu par la loi AGEC, et qui est fléché vers les entreprises de l'ESS. Ce sont les Fonds Sociaux Européens à plusieurs dizaines de million d'euros, c'est aussi la perspective de France 2030 qui pourra donner une impulsion déterminante à tous les acteurs qui œuvrent pour une économie durable et responsable.

La réponse de l'État pour soutenir, encourager et permettre à cette économie de se déployer ne doit pas seulement être financière. Quand on est une économie qui fait 10 % du PIB, on attend aussi des moyens normatifs agiles pour continuer à agir.

En 2024, avec les Jeux Olympiques, l'anniversaire de la loi ESS sera assurément l'autre temps fort de l'année. Dans cette perspective, j'ai décidé de lancer son évaluation afin d'en dresser le bilan et de tracer de nouveaux horizons. J'ai posé la première pierre de cette nouvelle architecture en confiant au Conseil Supérieur de l'ESS, composé des grandes familles de cette économie, la mission de définir les objets de ce qui doit être évalué, amélioré, inventé. Une commission composée d'experts et de parlementaires travaillera en vue d'en fournir une vision précise et documentée.

Il s'agit là d'une formidable opportunité pour explorer de nouvelles voies avec un cadre renforcé, qui tient compte des défis de demain pour une économie décarbonée, plus coopérative et plus ancrée.

Avec la Première Ministre nous nous donnons l'objectif d'aller vers une deuxième loi ESS, qui déploiera demain son plein potentiel pour irriguer l'économie conventionnelle. Une loi pour notre avenir, que nous co-construirons, dans les valeurs d'un monde qui, plus que jamais, doit apprendre le sens de la coopération et du partage. ●

« Ma mission comme ministre en charge de l'ESS est de pouvoir aller chercher de l'argent pour ces acteurs du changement et de la solidarité »

PARIS 2024

Fédération Nationale CAISSE D'EPARGNE

PARTENAIRE PREMIUM

PARIS 2024

Pierre Macé
Directeur général
de la Fédération nationale
des Caisses d'Epargne

ESS et Caisses d'Epargne : pionnières dans les transitions de la société

Depuis 1818, avec la création du premier livret d'épargne accessible à tous, en passant par le lancement du « prêt à impact » 200 ans plus tard, les Caisses d'Epargne sont engagées dans le développement des territoires et inscrivent leur démarche dans le temps long et la recherche d'impacts positifs. Notre modèle coopératif 100 % régional, voit les décisions se prendre en région, à l'endroit même où nous recrutons et finançons le développement régional via l'épargne collectée localement. Notre capital est également propriété de nos clients-sociétaires, auxquels nous distribuons une partie de nos bénéfices, sans nous soumettre aux aléas des marchés.

Nous partageons l'économie sociale et solidaire (ESS) un même modèle mais aussi une vocation… celle d'être pionnières dans les transitions de la société. Hier, à l'avant-poste de l'éducation financière et de la prévoyance avec les Caisses d'Epargne scolaires. Aujourd'hui aux côtés des collectivités et du logement social, dont nous sommes la première banque, pour accompagner les populations fragilisées, en leur proposant des offres et des services inclusifs, fondés sur le microcrédit et l'éducation financière.

L'ESS a besoin de reconnaissance, nous contribuons à cela en tant que partenaire premium des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 et de leur plateforme « ESS 2024 ». L'ESS a besoin de se développer, nous mettons à sa disposition un réseau de conseillers spécialisés et un accompagnement personnalisé en tant que première banque du secteur. L'ESS a besoin d'innover, nous sommes partenaires des incubateurs et des accélérateurs de l'innovation sociale en régions et nous soutenons le programme d'accompagnement au numérique de Solidatech. Enfin, l'ESS a besoin de soutien, nous lui consacrons chaque année 20 millions d'euros de mécénat, ce qui nous positionne parmi les premières entreprises mécènes de France.

Contribuer au développement d'un modèle de société plus responsable, plus inclusif et plus respectueux de l'environnement, c'est notre engagement. Un modèle dont nous cherchons à révéler le sens et le potentiel avec notre partenaire « Le Labo de l'ESS », aujourd'hui présent à nos côtés.

le labo DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'ESS, l'économie au service des territoires

« *L'éclosion des initiatives de l'économie sociale et solidaire via une approche bottom-up permet de faire système localement et de polliniser le reste de l'économie* » affirme Hugues Sibille, président du Labo de l'ESS. Le site internet du Labo de l'ESS regorge d'illustrations expérimentées sur nos territoires. Elles irriguent tous les secteurs de l'économie : agriculture, énergie, culture, santé, etc. Elles sont la démonstration qu'une autre manière de produire, consommer, épargner, travailler et décider est possible.

https://www.lelabo-ess.org/

Hugues Sibille

POUR UN VRAI ENGAGEMENT DES POUVOIRS PUBLICS EN FAVEUR DE L'ESS

Marta de CIDRAC
- ▶ Sénatrice LR des Yvelines
- ▶ Vice-présidente de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Présidente du groupe d'études Économie circulaire du Sénat
- ▶ Conseillère municipale de Saint-Germain-en-Laye

L'économie sociale et solidaire (ESS) apparaît de plus en plus comme un mode de production complémentaire, voire alternatif à notre modèle économique actuel. Son développement depuis une quinzaine d'années a été modestement accompagné par les pouvoirs publics, reconnaissant à l'ESS des vertus, allant au-delà de la simple création d'un bénéfice économique.

Plus soucieuse de ses responsabilités sociétales et environnementales, du partage de la richesse qu'elle produit, de la qualité des emplois qui la composent, l'ESS est une voie d'avenir qui ne demande qu'à s'épanouir. Sans pour autant l'opposer aux modèles économiques classiques, le rôle du législateur est d'accompagner ce secteur en pleine dynamique, représentant aujourd'hui près de 10 % de l'activité économique nationale.

Pour développer l'ESS il y a un enjeu immédiat : arriver à sensibiliser l'ensemble des acteurs et des décideurs. Citoyens, entreprises, élus, collectivités territoriales, services de l'Etat, nous sommes tous concernés par les transformations de demain. Pourtant, les réserves sont nombreuses car c'est un secteur mal compris... Un malentendu souvent lié à sa dénomination « sociale et solidaire » trop restrictive alors qu'il porte des enjeux environnementaux et économiques réels.

« Pourtant, les réserves sont nombreuses car c'est un secteur mal compris... Un malentendu souvent lié à sa dénomination « sociale et solidaire » trop restrictive alors qu'il porte des enjeux environnementaux et économiques réels »

En matière d'économie circulaire par exemple, dans un contexte international dégradé où les ressources se rarifient, l'ESS peut être pourvoyeuse de gisements mais également créatrice d'emplois de proximité. Les exemples existent et ils sont nombreux. Des entreprises qui atténuent l'impact environnemental en valorisant les déchets d'une filière tout en créant des emplois se déploient dans les territoires. Il faut les encourager ! Elles sont vectrices de bonnes pratiques qui irriguent toute notre société, elles nous rendent plus solidaires par la généralisation du don, plus créatifs et plus innovants face aux nouveaux enjeux.

Aujourd'hui l'ESS s'affirme de plus en plus comme un acteur incontournable dans les territoires. La loi AGEC (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) puis la loi Climat et Résilience ont permis de poser des bases pour soutenir ce secteur. Ainsi nous voyons émerger un peu partout recycleries, ressourceries, repaircafés, épiceries solidaires... Autant d'initiatives encourageantes mais encore relativement vulnérables. Vulnérables et fragiles car elles ne sont pas exclusivement centrées sur un modèle économique traditionnel, et parce que leur succès repose ainsi sur la volonté collective de créer un modèle économique dans lequel la démarche environnementale (comme donner une seconde vie aux objets) et la solidarité doivent occuper une place aussi importante que la création de richesse.

Pour toutes ces raisons, les acteurs de la filière sont en attente de financements dédiés pour soutenir ce développement. C'est à cette condition que le déploiement de l'ESS pourra s'accélérer en France dans les années à venir. ●

L'ESS, UN ATOUT POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX, ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL DE NOTRE ÉPOQUE !

Florence BLATRIX-CONTAT
- Sénatrice socialiste, écologiste et républicain de l'Ain
- Membre de la commission des Affaires économiques
- Présidente du groupe d'études Économie sociale et solidaire du Sénat
- Membre du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire

Depuis 2014 et la loi dite Hamon, tout un pan de l'économie, qui jusqu'alors fonctionnait bien mais dans l'ombre, a acquis une visibilité qui favorise l'intérêt du grand public. Et c'est heureux !

Signe que les temps changent un peu : rattaché naguère à Bercy, l'Economie sociale et solidaire (ESS) est désormais directement placée sous l'autorité de la Première ministre. Nous verrons si les actes sanctionnent bien les ambitions qui ont été affirmées...

Un portage inégal de l'ESS selon les régions

Soucieuse de mieux comprendre les diverses manières d'appréhender l'ESS selon les territoires, je me suis attachée depuis plusieurs mois à rencontrer nombre d'acteurs économiques qui, au quotidien, font et sont l'ESS. Avec le groupe d'étude sur l'économie sociale et solidaire du Sénat que j'ai l'honneur de présider, nous nous sommes particulièrement intéressés aux Chambres régionales de l'ESS (CRESS). Dans les régions, elles assurent le recensement, l'appui et la formation, mais aussi la représentation de l'ensemble des acteurs du secteur. Au fil de nos nombreuses auditions, nous avons cependant constaté de fortes disparités d'une région à l'autre. Que ce soient pour leurs moyens matériels et humains ou pour la reconnaissance institutionnelle qui leur est accordée, en dépit des obligations fixées par la loi aux Conseils régionaux.

Si nous voulons renforcer la place de l'ESS dans l'économie, il apparait nécessaire d'améliorer encore le statut et le financement de ces CRESS, afin de renforcer le maillage et la capacité de création et d'innovation sociale et solidaire sur tout le territoire.

L'ESS au cœur des transformations de nos sociétés

Nouvelles formes de travail, transition énergétique et écologique, participation à la vie locale... Nos territoires, comme l'ensemble de la société française, sont traversés par des courants profonds, accentués ces dernières années par les contraintes infligées par la pandémie de Covid. Or, l'ESS est une réponse et un moyen de transformation de notre société.

Les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), qui associent - sur un même territoire - entreprises, collectivités territoriales et laboratoires universitaires ou non, en témoignent. On nous annonce de nouveaux moyens pour relancer leurs activités et élargir leur nombre. Tant mieux !

Dans le secteur agricole, nous avons pu constater la volonté de certains producteurs bio de se regrouper en plateforme, associative ou coopérative, pour disposer de la taille et de la gamme de produits nécessaires à certains marchés, la restauration collective par exemple.

Elle « est une réponse et un moyen de transformation de notre société »

Ce qui est pertinent dans un secteur peut l'être pour d'autres, y compris pour les secteurs industriels et les services. Face à de grands groupes structurés qui, par leur puissance marketing, contraignent de fait des travailleurs, indépendants ou non, la mise en place de ce type de plateformes est une alternative.

Les SCIC : un statut à développer et à sécuriser

La création des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) en 2001 a permis d'organiser dans la même entité différents types d'associés, y compris des collectivités territoriales, autour d'un projet commun, et selon différents statuts juridiques (SA, SAS, SARL...). La loi 3DS sécurise désormais, sous conditions, la participation des communes aux SCIC pour divers services ou pour le versement de subventions.

Depuis des années, l'ESS a su se faire une place principalement grâce à la mobilisation du milieu associatif. Le développement des SCIC doit lui permettre de passer la vitesse supérieure et de prendre une tout autre ampleur. Avec ce développement, l'ESS peut contribuer à transformer l'économie de demain. ●

L'ESS, UN MOTEUR DE DYNAMISME DANS LES TERRITOIRES RURAUX !

Jean-Michel ARNAUD
▶ Sénateur UC des Hautes-Alpes
▶ Membre de la commission des Finances
▶ Membre de la commission des Affaires européennes
▶ Conseiller municipal de Tallard

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est un volet indispensable à la vitalité des espaces ruraux, en particulier montagnards. Ruralité et montagne, voilà deux caractéristiques principales de mon département, les Hautes-Alpes. L'un des départements les moins peuplés de France, en croissance démographique, dans lequel la part d'emploi liée à l'ESS est la plus importante de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur et par-delà des Alpes.

C'est un atout pour les territoires éloignés des grands centres économiques que de bénéficier ainsi d'un tissu d'entreprises de l'ESS, dynamiques, innovantes. Elles contribuent au maintien des populations dans les vallées isolées, en offrant des métiers à des publics parfois éloignés de l'emploi classique, et en proposant des services aux collectivités et à la population, prestations non assurées par l'économie de marché. Pour être en support harmonieux de l'équilibre d'un territoire, l'ensemble des acteurs de l'ESS doit se fédérer et rechercher mutualisation de moyens et convergence d'objectifs. Un exemple concret : le dynamisme local de l'ESS dans le département des Hautes-Alpes est en grande partie le fait d'une coopération volontariste de ce secteur, regroupé autour d'une structure départementale créée il y a 14 ans : l'Union Départementale de l'Économie Sociale et Solidaire (UDESS05). Cette structure était une innovation institutionnelle portant des missions d'intérêt général. Elle assume toujours ce rôle ! Tout comme à l'échelon régional Sud-PACA, la Chambre Régionale de l'ESS, qui mène sous la présidence de Denis Philippe, un haut-alpin, cette mission de coordination.

D'une manière générale, il s'agit bien pour l'ESS de sortir d'un certain entre soi, de se mettre en perspective avec les besoins d'un territoire, et de construire des dynamiques de réseau local durable ouvert à l'ensemble des acteurs publics et institutionnels. Cette action de fédération des acteurs de l'ESS autour des autres intervenants d'un bassin de vie, permet de développer des partenariats productifs et de faire largement reconnaître cette importante utilité sociale de l'ESS. Ce volet social de l'économie doit sur chaque territoire être à même de mener collégialement un diagnostic pour évaluer les besoins d'un bassin de vie, en identifiant les manques de services et d'offres, en identifiant les ressources disponibles, et en adaptant les structures et les propositions aux enjeux locaux.

Les acteurs de l'ESS sont des intervenants se substituant par carence du secteur privé concurrentiel, à des pans d'activités manquants, ou complémentaires, à la vie et au développement d'un territoire sur un bassin de vie. Je soulignerai que si l'ESS - dont le rôle essentiel est construit sur le mouvement associatif - doit en permanence renforcer son unité dans le respect de l'indépendance de chaque association, sans superposer de nouvelles structures à ce qui existe déjà, en privilégiant la mise en réseau efficiente au service des intérêts du territoire et de ceux qui y vivent. L'objectif est bien d'agir ensemble et auprès des pouvoirs publics afin de porter la parole des personnes les plus fragiles, de faire connaitre et reconnaitre leurs besoins, de porter des propositions permettant de mieux lutter contre la pauvreté et la précarité. Ces enjeux puissants d'intérêt général ne peuvent que trouver un écho favorable dans les propositions que le Sénat aura le cas échéant à faire dans ce secteur. ●

Les entreprises de l'ESS « contribuent au maintien des populations dans les vallées isolées, en offrant des métiers à des publics parfois éloignés de l'emploi classique, et en proposant des services aux collectivités et à la population, prestations non assurées par l'économie de marché »

20 ANS POUR 1200 SCIC, DES OBSTACLES NORMATIFS À LA PERFORMANCE SOCIALE

Anne-Laurence PETEL
▶ Députée Renaissance des Bouches-du-Rhône
▶ Vice-président de la commission des Affaires économiques
▶ Conseillère municipale d'Aix-en-Provence

Nées le 17 juillet 2001, les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) portent les espoirs d'une société en transformation, sommée par l'urgence climatique de développer de nouvelles formes d'entreprenariat, plus responsables socialement et écologiquement. L'innovation sociale bénéficie là d'un outil participatif et coopératif capable d'associer des partenaires divers, publics et privés, associatifs, citoyens et collectivités, autour d'un projet commun alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale. Par nature, le modèle des SCIC répond aux enjeux économiques et sociétaux de nos territoires.

Le quinquennat précédent a profondément œuvré pour le changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire (ESS) et pour son financement. Il faut en remercier la secrétaire d'État de l'époque Olivia Grégoire : création de ponts avec le secteur marchand via la création du statut de société à mission, relance du contrat à impact social, investissement de plus d'un milliard d'euros dans le secteur avec France Relance. A l'Assemblée, j'ai porté de nombreux amendements pour déverrouiller l'accès de l'ESS aux financements privés, et rendre compétitifs les acteurs du secteur sur le marché du financement.

Notre objectif demeure simple et clair : démontrer aux acteurs traditionnels que l'ESS est une brique de l'économie nationale, et non un secteur marginal.

La bataille culturelle n'est pas tout à fait gagnée, mais force est de constater que les esprits évoluent. Face aux nombreux défis, climatique, numérique, énergétique, face à l'exigence de souveraineté industrielle et alimentaire, la nécessaire territorialisation des politiques publiques met l'ESS au centre du jeu.

Dès aujourd'hui, chaque entreprise, élu local ou citoyen qui veut porter un projet participatif d'innovation sociale doit comprendre que l'ESS est une voie d'excellence.

« Face aux nombreux défis, climatique, numérique, énergétique, face à l'exigence de souveraineté industrielle et alimentaire, la nécessaire territorialisation des politiques publiques met l'ESS au centre du jeu. »

La bataille du climat se gagne dans les territoires, par l'accompagnement des citoyens au changement, la territorialisation des politiques et la responsabilisation les élus locaux en leur donnant les moyens de mener les politiques nationales à leur échelle.

Citoyens, entreprises, collectivité et associations doivent participer à la co-construction des solutions pour favoriser l'adhésion du plus grand nombre aux enjeux des politiques publiques.

En cela, les SCIC constituent un formidable outil de portage de projet collectif. Mais leur développement connaît des disparités territoriales importantes témoignant de cultures politiques locales hétérogènes. Il nous faut épauler les entrepreneurs pour manœuvrer dans un maquis réglementaire dissuasif.

La proposition de loi que j'ai déposée vise cet objectif : lever les freins au développement des SCIC. Elle reprend des solutions proposées par le rapport IGAS/IGF portant sur les SCIC et sa rédaction a été nourrie par le travail mené avec les acteurs du secteur. Dans un environnement normatif particulièrement mouvant et dense, les SCIC ne sont pas suffisamment armées. Le législateur doit se saisir de ce texte.

Sécuriser le statut des SCIC, sécuriser la place des salariés en leur sein et développer leur financement, telles sont les trois priorités du texte que j'ai déposé.

Si nous nous en saisissons, nous donnerons aux SCIC l'impulsion et la visibilité qu'elles méritent pour porter dans les territoires des projets structurants, collectifs et socialement responsables, au service de l'intérêt général. ●

ESS : UNE ÉCONOMIE ENGAGÉE POUR LES TERRITOIRES

Stéphane VIRY
▶ Député LR des Vosges
▶ Membre de la commission permanente
▶ Membre de la commission des Affaires sociales
▶ Conseiller départemental des Vosges

J'ai toujours été un fervent défenseur de l'économie sociale et solidaire (ESS), et ce, depuis de nombreuses années. C'est une activité de production avec une dimension sociale, écologique et territoriale au plus près des besoins.

L'ESS est une voie opportune pour créer des emplois dans notre pays. Elle est un levier utile et efficace pour la remise à l'emploi, tout autant qu'elle permet de produire de la valeur économique.

Bien sûr, l'ESS s'inscrit dans de nombreux domaines tels que le réemploi, le développement durable, le tourisme, le commerce de proximité mais elle englobe aussi un périmètre et une philosophie plus large.

« Elle conduit à des concepts de fraternité et de citoyenneté et pousse les individus à aller au-delà de la simple rentabilité économique »

La preuve en est ce Secrétariat d'État dédié à l'économie sociale et solidaire, anciennement sous la coupe de Bercy, désormais rattaché à la vie associative, sous le nouveau Gouvernement d'Elisabeth Borne. C'est une belle avancée car ce secteur d'activité regroupe la vie associative dans toutes ses composantes et dimensions.

L'ESS est aussi et avant tout un état d'esprit. Elle conduit à des concepts de fraternité et de citoyenneté et pousse les individus à aller au-delà de la simple rentabilité économique. C'est une forme développée de citoyenneté qui dépasse le droit de vote, avec des femmes et des hommes attentifs à leur époque et aux autres, solidaires, favorables au respect mutuel et à l'entraide.

Plus de que jamais, la société française est fracturée, le pacte social abîmé. Les Français doivent retrouver des valeurs qui font sens commun et rétablir le rapport de confiance égratigné. L'ESS, par les valeurs qu'elle porte, y contribue activement.

Elle est aujourd'hui reconnue comme véritablement porteuse de solutions. Les pouvoirs publics ont donc à la soutenir et à l'encourager. La création récente de « French impact » avait pour objectif d'accélérer l'innovation sociale et environnementale et de valoriser des projets à fort impact dans les territoires. Des avancées positives ont été obtenues mais il faut en faire plus. Travailler encore pour faciliter l'accès à des financements publics et privés afin de faire émerger des initiatives locales.

Aujourd'hui, certaines passerelles avec des financements publics tels que BPI France, la Banque des Territoires, France Active existent. Mais il nous faut être plus proactifs, et donner davantage de moyens pour permettre le développement de l'ESS partout. Au-delà de son utilité sociale et environnementale, elle est aussi guidée par le principe de l'activité pour tous. Elle donne du sens à la valeur « travail ». Elle permet l'insertion professionnelle, via notamment les associations, et des femmes et des hommes deviennent par leur travail des contribuables de notre société.

Au service de l'égalité des chances et d'une société plus durable, l'ESS joue un rôle pour la cohésion et les transitions de nos territoires. Les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) initiés il y a quelques années y ont toute leur place. Ces outils permettent de faciliter le développement de projets coopératifs économiques, innovants et solidaires à l'échelle d'un territoire, en offrant un cadre légal et des moyens financiers. Ils ont cette capacité à redonner une dynamique grâce au travail en commun des collectivités locales, des entreprises, des associations... En favorisant les circuits courts et les produits locaux, en créant de la richesse qui sert directement le territoire et en permettant la création d'emplois locaux non délocalisables, l'ESS participe activement à la construction du monde de demain. Elle apporte ainsi des réponses pertinentes aux problématiques actuelles.

Les activités liées à l'ESS exigent une montée en compétence et plus de formations. Sur ce sujet, la marge de progression est grande. Soyons ambitieux et volontaires sur l'avenir de l'ESS car il s'agit aussi de notre avenir. ●

© Assemblée nationale 2022

Consommer local c'est aussi valable pour votre CRM !

Qu'est-ce qu'un logiciel CRM ?

Longtemps réservé au monde de l'entreprise, les solutions CRM (Customer Relationship Management en anglais ou GRC en français pour Gestion de la Relation Client) gagnent du terrain dans les organisations publiques. En effet, ces dernières se rendent compte de l'intérêt de ce type de logiciels dans la gestion des usagers, citoyens et toute autre personne/entité avec qui elles sont en contact régulièrement. C'est le cas de l'association Mouvement Européen France qui gère ses membres grâce à Efficy CRM.

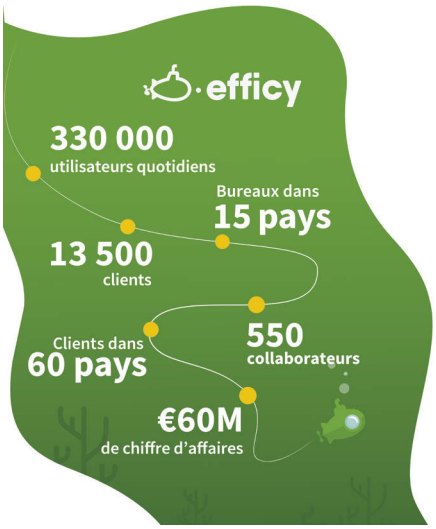

Le Mouvement Européen est un acteur pour qui la souveraineté des données est un axe prioritaire. Leur comité d'orientation stratégique a suivi de près les négociations et l'adoption du RGPD. Il a également organisé des débats autour du Digital Market Act (DMA) et du Digital Service Act pour prévenir des abus de pouvoir de certains géants du numérique et pour lutter contre les contenus et produits illégaux en ligne.

Pourquoi avoir choisi de s'équiper d'un CRM européen ?

Pour le Mouvement Européen France, les questions autour de la sécurité et de la confidentialité des données sont essentielles. En hébergeant les données en Europe, Efficy leur permet d'être en conformité avec le RGPD.

« Un projet CRM est un grand projet à la fois informatique et humain, et la proximité des équipes a été un réel plus dans la réalisation du projet. Efficy a répondu aux critères d'exigence en matière de sécurité et d'efficacité », explique Jérôme Quéré, Délégué général du Mouvement Européen.

Comment le Mouvement Européen France digitalise-t-il sa relation avec ses membres ?

« Le déploiement du CRM au sein de l'association du Mouvement Européen est né de la volonté de centraliser l'information dans un outil unique pour faciliter la communication auprès de nos membres.

Nous gérons nos adhésions et les informations liées grâce au CRM. Nous envoyons des newsletters en fonction du type d'adhérent (national, territorial ou jeune).

Les accès à la donnée ont été déterminés en amont, en fonction des différentes branches. Chaque branche locale a un accès limité à ses propres adhérents, tandis que le national a accès à l'ensemble. Ce qui permet à chacun de maintenir plus facilement la qualité des données et de garder les données à jour.

En effet, un adhérent bien répertorié ou contacté rapidement est un adhérent qui reste fidèle. La prise en main rapide du CRM par nos différents responsables est donc essentielle », conclut Jérôme Quéré.

Téléchargez le livre blanc :
Comment choisir son CRM
et réussir son déploiement !

L'ESS, COMME MODÈLE DE RÉFÉRENCE

Dominique POTIER
▶ Député Socialistes et App. de Meurthe-et-Moselle
▶ Membre de la commission des Affaires économiques

« Il ne faut pas opposer les modèles » est l'une des expressions les plus communes du non-lieu politique. Utilisée comme riposte face aux critiques du productivisme ou du capitalisme financier, cette formule renvoie les inventeurs d'une nouvelle façon d'entreprendre au statut du coquelicot dans un champ de blé : une touche de biodiversité justifiant la monoculture économique.

Et si l'économie sociale et solidaire (ESS) était au contraire, comme dans la parabole une graine de sénevé ? Soit la plus petite et pourtant la promesse de devenir un arbre si grand que « les oiseaux du ciel viennent habiter dans ses branches » !

Si, au nom du principe de réalité, elle ne peut être un modèle unique, nous affirmons que l'ESS doit devenir le modèle de référence : la boussole de nos choix politiques. Imaginez une société où l'argent public financerait les entreprises du secteur de la santé et du médico-social à la condition qu'elles respectent les critères de l'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) tels que définit dans la loi de 2014. Imaginez une Nation qui, pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, ne déduirait pas les charges salariales au-delà d'une limite de 12 fois le salaire minimum. Imaginez une Europe qui exige des bénéficiaires des plans de relance d'être absents des paradis fiscaux et respectent les accords sur le climat. Un monde où les impôts de production seraient indexés sur la performance sociale et environnementale des entreprises…

Le mouvement Impact France, qui, au sein de la société civile, porte aujourd'hui ce combat, est l'héritier des « équitables pionniers de Rochdale », qui en 1844, posèrent les bases de la coopérative moderne : un homme - une voix, partage égal du bénéfice, rémunération limitée du capital social… Ce nouvel esprit d'entreprise, conciliant partage de la valeur et respect de notre maison commune, est pour finir le plus performant pour engager la transition attendue.

Ce choix pour la puissance publique serait un changement de paradigme : investir à la source pour économiser le coût exorbitant de la réparation des injustices sociales et des désordres environnementaux. Si la face nord de l'État providence est la redistribution, nous pourrions ainsi explorer sa face sud : la prévention qui doit devenir la grande matrice de cette décennie critique.

Mais l'innovation fiscale et budgétaire n'est pas la seule voie. La citoyenneté peut également devenir un levier puissant si tant est qu'elle prenne appui sur un langage commun. Aujourd'hui, la profusion des allégations de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ajoute de la confusion au lieu de refléter la réalité des pratiques des entreprises. Si les seuls indicateurs de performance économique procurent une vision borgne de l'entreprise, ceux de la RSE nous en donnent une vision floue. Ce qui un jour participera à la naissance d'une nouvelle comptabilité peut dès maintenant prendre la forme d'une certification publique établie sur la base

« Ce nouvel esprit d'entreprise, conciliant partage de la valeur et respect de notre maison commune, est pour finir le plus performant pour engager la transition attendue »

de critères ayant fait l'objet d'une délibération démocratique. Chaque citoyen, dans ses statuts de consommateur, d'épargnant, d'investisseur, mais aussi de potentiel collaborateur, pourrait ainsi décider en conscience.

Ce nouvel âge démocratique s'inscrit dans les pas de notre plaidoyer pour une codétermination à la française et celui européen du devoir de vigilance. L'éthique ne peut plus être seulement un fanion en haut du mât, elle doit devenir le gouvernail de notre économie. C'est le sens profond de la proposition de loi que j'ai défendu en 2019 : donner à la société les instruments de sa propre transformation. ●

© Fondation Jean Jaurès

POUR UN AUTRE REGARD SUR LES PERSONNES RETRAITÉES : UNE APPROCHE RECONSIDÉRÉE DE NOTRE RAPPORT À L'ÂGE !

Véronique BESSE
▶ Députée NI de la Vendée
▶ Membre de la commission des Affaires étrangères
▶ Conseillère municipale des Herbiers

Au sein de notre société, l'utilité est basée sur la dichotomie actifs / retraités, ou même encore « jeunes » / « vieux ». Mais peut-on prendre le risque de réfléchir au-delà de ce paradigme ? Grande expérience professionnelle, sagesse de vie, les retraités ne sont pas un « poids » mais une « richesse ».

Le constat est clair : les retraités sont à ce jour 17 millions ! Rien que dans le milieu associatif, les retraités représentent plus de 50 % des responsables et presque autant en tant qu'adhérents. Présents non seulement dans les clubs, les fondations, les cercles de réflexion, mais aussi bien sûr pour leur entourage, les retraités sont investis et actifs. Actifs, non pas au sens professionnel du terme, mais en tant qu'acteurs de notre société. Ils transmettent et contribuent au dynamisme de notre pays. Nous avons besoin d'eux.

Le rapport « perspectives sur les compétences 2021 - se former pour la vie » de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) avance même que « la conception simpliste de l'existence comme succession de trois périodes, illustrée par le triptyque éducation-travail-retraite, n'a plus lieu d'être… »

En ce sens, j'ai interrogé la Secrétaire d'Etat, chargée de l'économie sociale et solidaire, sur le droit à la formation des retraités via le compte professionnel de formation (CPF). Pour un actif professionnel, chaque année de travail permet d'alimenter le compte professionnel à hauteur de 500 euros par an. Pour un retraité, seules les heures de bénévolat sont comptabilisées. Même très investi, on peut estimer que le compte formation d'un retraité sera alimenté au maximum à hauteur de 150 euros par an. Quand on sait qu'une formation coûte en moyenne 1 500 à 2 000 euros, autant dire qu'un retraité doit attendre longtemps avant de voir sa formation financée. Une piste à explorer…

Toujours sur le droit à la formation, le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE), ouvert aux retraités, devrait faire l'objet d'une communication plus large auprès de ces derniers. Acquisitions de compétences numériques, formations en vue d'accroître leurs engagements ; de nombreux bénéfices en découleraient !

Il faudrait également promouvoir ce que l'on désigne sous le vocable « d'intergénérationnel », les échanges entre chaque tranche d'âge. Des espaces de vie et des habitats partagés entre familles, étudiants et retraités - isolés parfois - peuvent constituer une piste de travail. Des lieux de rencontres et des activités pourraient être proposées par les collectivités pour favoriser cette mixité. En tant qu'actifs, cercle familial mis à part, dans quel cadre a-t-on encore l'occasion d'échanger vraiment avec une personne retraitée ?

Au-delà des retraités, il faut arrêter avec la culture du « jeunisme ». En entreprise dorénavant, à 45 ans, on est vu comme un « senior ». En l'occurrence, le qualificatif n'est pas forcément exprimé de manière valorisante. Dans le cadre des embauches, l'on constate fréquemment que face à une personne plus jeune, les « seniors » comme on dit, sont loin d'être favoris.

« Au-delà des retraités, il faut arrêter avec la culture du " jeunisme " »

Alors que la crise du recrutement est manifeste, les compétences de ces actifs sont délaissées. Embaucher un tel profil laisse encore perplexe. Outre les dispositifs existants, des solutions plus efficaces pourraient être prises comme l'exonération totale de charges patronales pour toute embauche d'une personne de plus de 55 ans.

Pour les retraités, pour tous les actifs, apprenons à changer notre regard ! Ayons l'audace de réfléchir en dehors des clous. N'est-ce pas d'ailleurs la vocation de l'économie sociale et solidaire (ESS) ? ●

L'ESS, UN MODÈLE À HAUT POTENTIEL

Graziella MELCHIOR
▶ Députée Renaissance du Finistère
▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation

Représentant 10 % du PIB et 2,6 millions d'emplois, l'Economie sociale et solidaire (ESS) n'est ni une économie marginale ni celle du pauvre. Ce qui la différencie de l'économie au sens large, ce sont les principes qui la régissent : la gestion démocratique, une lucrativité encadrée et une finalité d'utilité sociale. La Bretagne est aujourd'hui la première région pour le poids de l'ESS dans son économie. Ses emplois se répartissent entre les secteurs du « care » : action sociale, santé et enseignement pour 54 % de l'emploi ESS, les secteurs marchands (mutuelles, coopératives, SCOP...) pour 36 % et le secteur de l'animation territoriale pour 10 %. Cette répartition montre l'implication de l'ESS dans l'économie du quotidien, le maintien des liens humains et l'engagement dans les territoires. C'est bien parce que l'ESS est un modèle transversal et multisectoriel que le secrétariat d'État à l'économie sociale et solidaire et de la vie associative est à présent rattaché au cabinet de la première ministre. L'ESS se hisse ainsi en priorité du Gouvernement pour ce second quinquennat qui s'annonce économique, social et solidaire.

Les candidats à un emploi ne s'y trompent pas. En quête de sens, ils recherchent ces entreprises ou associations qui ont un impact positif pour l'homme, son environnement et la planète. La rentabilité et de fortes rémunérations ne sont plus des fins en soi. Ils voient au travers de l'ESS, une économie des valeurs et pas de la valeur, une économie de coopération et de partage dans laquelle ils se reconnaissent davantage. Cette vision qui paraissait marginale gagne peu à peu du terrain et incite aujourd'hui de plus en plus d'entreprises de l'économie dite traditionnelle à se remettre en cause et à demander un agrément ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale) ou à devenir entreprise à mission, notion introduite par la loi PACTE.

Cependant, il faut favoriser une meilleure connaissance de l'ESS et l'accompagner davantage en simplifiant et dématérialisant les procédures, par exemple. L'effort doit aussi être porté sur l'information de proximité en s'appuyant sur le dispositif local d'accompagnement (DLA) et la constitution de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). 2,5 millions d'euros seront investis pour les PTCE, dans le but de garder les emplois dans les tissus économiques locaux et de favoriser la coopération et l'innovation entre les acteurs économiques, associatifs et les collectivités territoriales. Il s'agira alors d'aller encore plus loin en se servant de la commande publique comme d'un levier pour ces structures engagées pour le bien commun.

Le dynamisme de nos territoires repose aussi sur 1,3 million d'associations. Essentielles pour animer la vie des communes autour d'activités sociales, sportives ou culturelles, elles reposent bien souvent sur des bénévoles enthousiastes qui assument beaucoup de responsabilités. Alors que le bénévolat commence à s'essouffler, il faut le soutenir : reconnaissance par le passeport du bénévole, validation des acquis de l'expérience... La pérennisation des associations passera aussi par la simplification de l'accès aux aides et le mécénat de compétences. C'est par la reconnaissance des bénévoles et de leur expertise que les associations continueront à jouer pleinement leur rôle fédérateur dans les territoires.

En conclusion, l'ESS est responsable, respectueuse ET performante. De plus, elle propose des solutions locales à partir de ressources locales. Un modèle à suivre ! ●

« En quête de sens, [les candidats à un emploi] recherchent ces entreprises ou associations qui ont un impact positif pour l'homme, son environnement et la planète »

LA VIGUEUR DU DIALOGUE SOCIAL DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Dans le paysage du dialogue social français, comment se positionne l'UDES ?

L'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire fédère 23 syndicats et groupements patronaux couverts par 16 branches professionnelles. Nos membres représentent les organismes mutualistes, les associations et les coopératives actives dans de nombreux secteurs d'activités, pour l'essentiel dans les services aux personnes, le médico-social, l'insertion, la santé et l'éducation populaire. Depuis 2017, l'UDES est reconnue représentative au niveau multi-professionnel et donc considérée comme légitime par les pouvoirs publics pour défendre les intérêts de ses adhérents, soit plus de 30 000 entreprises partout sur le territoire. En conséquence, au même titre que les autres organisations professionnelles, les mandataires de l'UDES siègent aux côtés des représentants des salariés et de l'Etat, dans de nombreuses instances nationales tripartites (Haut conseil du dialogue social, commission nationale de la négociation collective de l'emploi et de la formation professionnelle, conseil d'orientation des conditions de travail, conseil supérieur de la prud'homie, conseil d'orientation pour l'emploi, etc.). Ils y expriment et défendent les positions prises par l'Union.

Au-delà du cadre national, de quelle manière menez-vous le dialogue social avec les syndicats de salariés ?

A l'échelle de l'économie sociale et solidaire, nous avons créé le Groupe de dialogue social transversal dans l'ESS, lieu de débats, de propositions et de préconisations qui réunit les représentants de l'UDES et ceux des cinq organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national. Ensemble, ils mènent une double mission d'exploration et d'impulsion de la négociation dans le champ de l'ESS. Depuis 2001, ils ont conclu neuf accords sur les sujets de la formation et des parcours professionnels, de la prévention des risques professionnels, des discriminations, mais aussi sur l'égalité professionnelle, l'emploi des jeunes, le handicap et le numérique. De plus, nous avons créé avec les représentants syndicaux, dans chaque région, un espace régional de dialogue paritaire dans lequel nous développons un dialogue social de projet.

Quel est le dernier accord signé et quel a été le processus pour y parvenir ?

Le dernier accord conclu par l'UDES s'inscrit dans une logique de prévention. C'est à la suite d'une phase de réflexion en lien avec l'Anact, que les négociations ont abouti, le 6 octobre 2021, à la signature, par l'UDES, la CFDT, la CFE-CFC, la CFTC, la CGT et CGT-FO, du premier accord multi-professionnel relatif à l'impact du numérique sur les conditions de travail et l'emploi dans les entreprises de l'ESS. Cet accord propose des pistes d'actions à mettre en œuvre : une démarche inclusive de conduite du changement, une phase de diagnostic et d'expérimentation puis d'information et de sensibilisation, et enfin la mise en place d'une régulation des pratiques des outils numériques. En annexe, l'accord propose également un modèle indicatif de cadre collectif relatif à la mise en œuvre du télétravail dans les entreprises.

Tout l'enjeu aujourd'hui est qu'un maximum d'entreprises de l'ESS se saisissent du contenu de cet accord. C'est pourquoi et dans un but pédagogique, l'UDES a élaboré un guide pratique d'appropriation des actions préconisées. Par ailleurs, plusieurs branches professionnelles de l'ESS et notamment celles de la mutualité et de l'aide à domicile, se sont d'ores et déjà appropriées le sujet en lien avec les attendus de l'accord UDES. C'est par une déclinaison sectorielle dans les branches que la question numérique et ses enjeux seront déployés au plus près des besoins des employeurs et des salariés.

Interview de Sébastien Darrigrand, directeur général de l'UDES

TRIBUNES

LA RÉGION SUD-PACA

Ne l'appelez plus PACA – l'acronyme de Provence-Alpes-Côte d'Azur – mais la Région Sud ! Il en va ainsi depuis 2018 dans toute la communication officielle du Conseil régional. « C'est une évidence, tout un chacun pense au Sud quand il pense à notre région et non pas à PACA », avait-il expliqué en son temps, estimant que « Sud induit une image très positive : le bien-vivre, la lumière, les paysages de rêve, etc. »

Avec les Alpes, d'un côté, la Méditerranée, de l'autre, la région offre, c'est sûr, un site exceptionnel, naturellement très attractif pour le tourisme, lequel constitue une composante essentielle de son économie. Selon la Région, le secteur génère ainsi 19,8 milliards d'euros de recettes annuelles sur le territoire, 143 000 emplois et une part de 13 % dans le PIB régional. Dans ce contexte, l'approche du Mondial de rugby fait naître pas mal d'espoir. « Marseille, c'est son accent, son Vieux-Port, son soleil mais c'est surtout une âme de supporter », aguiche-t-on dans la communication institutionnelle. Sur les 48 matches que comptera la compétition l'an prochain, 10, soit plus de 20%, se joueront en PACA : 6 au Vélodrome et 4 à Nice. En outre, le XV de France sera logé à Aix-en-Provence, l'Uruguay à Avignon, les Sud-Africains à Toulon. 480 000 visiteurs sont attendus... Et la région compte sur quelque 2,4 milliards d'euros de retombées économiques !

On peut noter plus généralement que cette région Sud occupe la troisième place française en termes de PIB par habitant (31 600 €), derrière l'Ile-de-France (57 600 €) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (33 200 €), qu'avec plus de 5 millions d'habitants, elle est plus densément peuplée que la moyenne nationale (159 habitants par km^2 contre 104). Pour autant, l'essor démographique y est faible, et sa population vieillissante se concentre en fait majoritairement dans la vallée du Rhône et sur le pourtour méditerranéen.

Il faut dire qu'avec 687 km de côtes, la filière maritime occupe une place également importante dans l'économie littorale. C'est d'ailleurs la première région maritime française selon l'INSEE. Les zones d'emploi de Marseille et Toulon représentent notamment les deux tiers des emplois et de la richesse de cette économie.

Stéphanie Fontaine

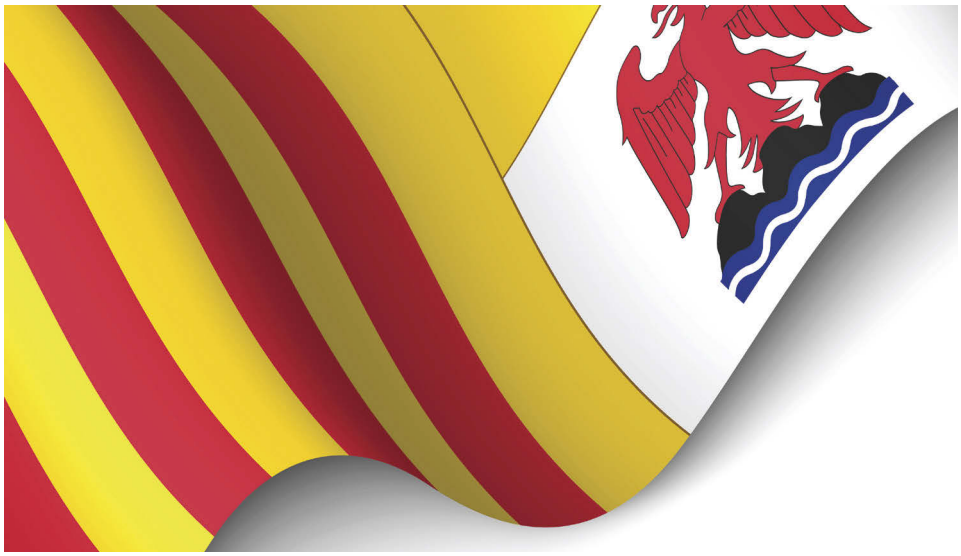

L'ÉTAT PLEINEMENT MOBILISÉ EN RÉGION PACA

Christophe MIRMAND
▶ Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
▶ Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud - Préfet des Bouches-du-Rhône

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) occupe une place particulière au sein de l'Europe. Elle constitue un pôle d'attractivité majeur en France avec de nombreux atouts, naturels et économiques. Pour renouveler sa forte attractivité, la région devra trouver des solutions aux problématiques du logement et du transport, accrues par un accroissement démographique rapide et une urbanisation croissante concentrée autour des trois métropoles : Marseille, Toulon et Nice

En premier lieu, nous devons collectivement concilier l'accroissement indispensable de l'offre de logements, y compris sociaux, et la limitation de l'artificialisation des sols. Il faut soutenir les maires dans la production de logements notamment dans les zones tendues, sous la condition que celle-ci intègre l'objectif de sobriété foncière. L'État accompagne résolument les territoires dans cet objectif grâce aux appels à projets « Recyclage foncier des friches » mis en œuvre depuis l'an dernier. 46 projets ont été soutenus par le fonds friches en région, soit 50 M€ de subventions entraînant 830 M€ d'investissement. Ces 46 opérations permettront la production de plus de 4 900 logements, dont 1 900 à vocation sociale.

En outre, l'État mobilise, aux côtés des collectivités, de nombreux leviers pour améliorer les mobilités du quotidien. Dans le cadre de « Marseille en Grand », l'État apporte 1 Md€ en subventions et avances remboursables à la métropole Aix-Marseille-Provence pour réaliser des projets de transport collectif, en priorité pour la desserte des quartiers nord de Marseille. L'État met également tout en œuvre pour accélérer les projets structurants comme la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur. À cet égard, l'arrêté de DUP (Déclaration d'utilité publique) qui devrait être signé d'ici la fin du mois d'octobre, marquera une étape décisive dans ce projet, et améliorera la mobilité quotidienne des usagers. Enfin, le projet de transformation du port de Marseille en grand port fluvio-maritime Méditerranée-Rhône-Saône offre des perspectives de développement du trafic ferroviaire et de réduction du trafic de poids lourds sur les routes.

D'autres enjeux ne doivent pas être ignorés : le développement économique et l'innovation au service du plein emploi, les politiques sociales au bénéfice des populations les plus fragiles, la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables ainsi que la préservation de la richesse environnementale exceptionnelle de la région. Sur tous ces sujets, l'État a pris des engagements avec les collectivités, à travers diverses formes de contrats. Dans le contrat de plan 2021-2027, l'État et le Conseil régional mobilisent 1,6 Md€ au service de ces priorités. L'État a également signé des contrats de « relance et de transition écologique » avec tous les groupements intercommunaux de la région, pour porter des politiques de cohésion territoriale et de développement durable.

« Dans le cadre de "Marseille en Grand", l'État apporte 1 Md€ en subventions et avances remboursables à la métropole Aix-Marseille-Provence pour réaliser des projets de transport collectif, en priorité pour la desserte des quartiers nord de Marseille »

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans mentionner l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). En croissance dans la région, elle a montré qu'elle était un acteur essentiel pour une économie plus résiliente, plus juste et équitable. L'État soutient cet écosystème, qui est une réponse aux transitions écologiques, économiques, sociétales et numériques que nous vivons. ●

LA RÉGION SUD RAYONNE AUSSI PAR LE SPORT… VIVE LE MONDIAL DE RUGBY !

Renaud MUSELIER
▶ Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
▶ Président délégué de Régions de France

Notre région est une terre de sport par excellence. Pour accompagner les acteurs du milieu et leur donner les clés et les moyens pour réussir, nous avons fait de la pratique sportive, l'une de nos priorités.

Nous menons une politique sportive ambitieuse avec un budget, pour 2022, de près de 14,5 millions d'euros. Ainsi, nous avons défini des orientations stratégiques afin de soutenir le sport de haut niveau, tout en cherchant à développer l'attractivité et l'aménagement du territoire avec notamment l'organisation de manifestations sportives nationales et internationales sur le territoire. Nous soutenons également le développement de la pratique sportive et la recherche de la performance pour les sportifs portant nos couleurs. Toutes nos actions sont orientées vers une démarche écoresponsable avec notre Plan Climat « une COP d'Avance ».

Cette année et pour 2023, nous sommes particulièrement fiers, car la Région Sud est au cœur de la mêlée du rugby ! Après 8 ans d'absence sur le sol européen, nous sommes très heureux d'accueillir cette Coupe du Monde !

Afin de préparer cet événement sereinement, nous avons souhaité renforcer, dès 2018, notre soutien à l'ovalie avec un Plan Rugby « Ambition 2023 », de plus de 4 millions d'euros, jusqu'en 2023. Nous avons été la première Région de France à proposer un tel soutien. Notre Plan vise à la fois à l'excellence sportive, dont la préparation des élites, l'aide à l'organisation de stages de préparation et le soutien au mouvement fédéral, ainsi que l'attractivité du territoire.

La Coupe du Monde de Rugby est un événement planétaire qui réunit plus de 2,6 milliards de téléspectateurs, attire près de 500 000 touristes et dont les retombées économiques sont estimées à 3,2 milliards d'euros.

Pour être à la hauteur et répondre à ces divers enjeux, nous avons décidé, fin 2021, d'accélérer notre stratégie sportive avec un nouveau Plan, intitulé « En route pour la Coupe du Monde 2023 » doté d'1,5 million d'euros supplémentaires. Nous aurons ainsi investi 5,1 millions d'euros au total. En 2022, nous avons accueilli de grands événements, comme le stage du XV de France à Aubagne, les Finales de Coupes d'Europe au Vélodrome, en mai, et les demi-finales du Top 14 à Nice, en juin. Nous avons également été le partenaire principal, en juillet, de la Rugby Africa Cup 2022, le tournoi qualificatif pour la Coupe du Monde 2023.

« Nous devons relever tous les défis en matière d'accueil, de logistique, de mobilité et de sécurité, en respectant nos engagements environnementaux »

De plus, pour être au cœur de l'action, nous avons fondé un partenariat sur une convention pluriannuelle avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP). Nous travaillons ainsi ensemble sur la promotion, la mobilisation, l'animation autour de la Coupe du Monde de Rugby, ainsi que l'organisation de matchs préparatoires.

La Région Sud est et restera un partenaire majeur de l'ovalie. Nous devons relever tous les défis en matière d'accueil, de logistique, de mobilité et de sécurité, en respectant nos engagements environnementaux. Et, nous devons tout mettre en œuvre pour permettre à nos sportifs de briller à domicile, devant leurs supporters ! Le sport est un formidable vecteur de cohésion sociale et une accélération du développement économique. Nous voulons partager ce rayonnement et cette attractivité de notre région pour le rugby avec le plus grand nombre.

Plus que jamais, nous nous tenons aux côtés des sportifs et nous leur souhaitons le meilleur ! ●

DANS NOTRE BELLE RÉGION, NOUS AVONS FAIT DE NICE UNE GRANDE MÉTROPOLE ATTRACTIVE ET COMPÉTITIVE

Christian ESTROSI
▶ Maire de Nice
▶ Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
▶ Président délégué du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Entre mer et montagne, au cœur du bassin méditerranéen notre région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) est un joyau. En tant que Maire de Nice, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais également en ma qualité de Président délégué de la Région Sud, je travaille quotidiennement avec mes équipes à l'attractivité de notre territoire.

Depuis 2008, j'ai souhaité mettre en place une politique économique pour refaire de Nice une grande ville industrielle. Une ville à la pointe de la technologie pour améliorer durablement le cadre de vie de nos concitoyens, la rendre plus sûre, plus moderne et plus attractive.

En investissant massivement dans la recherche et le développement et en accompagnant nos entrepreneurs, nous avons bâti l'une des Smart City les plus reconnues dans le monde qui peut aujourd'hui concurrencer les grandes métropoles européennes et mondiales.

Mais l'attractivité de notre ville, elle tient aussi par notre histoire et par notre tissu culturel qui font de Nice, et plus largement de la région Sud, le territoire le plus culturellement dense de France.

Nous sommes la ville où, il y a 400 000 ans, une communauté de chasseurs, cueilleurs, ancêtres de Neandertal, nous a légué, avec la grotte de Terra Amata, l'un des sites préhistoriques les précieux au monde.

Nous sommes la ville frontière qui a successivement été ligure, grecque, romaine puis ostrogoth d'Italie devenant par la suite génoise, provençale, savoyarde, piémontaise avant de devenir française en 1860 à l'issue d'un processus démocratique. De cette histoire nous avons hérité une diversité architecturale unique au monde, riche d'influences multiples.

Nous sommes la ville où fût signée la paix en Europe le 18 juin 1538 entre François 1er et Charles Quint grâce à l'implication du Pape Paul III.

C'est cette histoire de Nice, à la fois enracinée et ouverte, méditerranéenne et alpine, européenne et cosmopolite, qui a produit une architecture et un paysage uniques, qui nous a permis d'être classés au patrimoine mondial de l'Unesco.

Aujourd'hui, nous avons réussi à faire de Nice une ville fière de son passé, ancrée dans son présent et résolument tournée vers son avenir. Le regard des gens a profondément changé sur notre ville. Nous sommes passés d'une image d'une capitale de villégiature à l'image d'une grande métropole compétitive sur le plan économique, attractive d'un point de vue culturel et historique, agréable en matière de qualité de vie.

« C'est cette histoire de Nice, à la fois enracinée et ouverte, méditerranéenne et alpine, européenne et cosmopolite, qui a produit une architecture et un paysage uniques, qui nous a permis d'être classés au patrimoine mondial de l'Unesco »

L'action qui est la nôtre depuis 2008 a permis à Nice de prendre toute sa place au cœur de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Avec Marseille, Toulon et Nice, notre région est ainsi la seule région de France à disposer de 3 Métropoles qui sont de véritables leaders économiques. Mais notre région est également riche de l'ensemble de ses 6 départements qui offrent avec les Alpes du Sud des capacités de développement extrêmement variées. A Nice, en région Sud, l'identité y est forte. Le sentiment d'appartenance précieux et nos traditions qu'elles soient nissartes ou provençales vivaces.

C'est l'ensemble de ces éléments, notre politique de développement économique, notre histoire et nos politiques culturelles ainsi que la diversité de notre belle région qui font de ce « petit bout de France » un territoire envié de tous. ●

© Olivier Huitel

REPENSER LES DÉFIS MÉDITERRANÉENS DE LA RÉGION

Stéphane RAVIER
▶ Sénateur NI des Bouches-du-Rhône
▶ Conseiller municipal de Marseille
▶ Conseiller métropolitain d'Aix Marseille Provence

Depuis l'empire romain, la « mare nostrum » a été adoptée comme un bassin géostratégique crucial pour l'Europe. Aujourd'hui, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), dite « Sud », est la première porte française sur cet espace maritime et ses trois départements sans accès direct à la mer sont résolument tournés vers elle.

Les trois vocables contenus dans son appellation : Provence, Alpes, Côte d'azur, font d'abord référence à son fort attrait touristique. Terre d'escale des bateaux de croisières, elle concentre 50 % de ce trafic au niveau national et 10 % des mouvements de passagers en Méditerranée. L'économie locale de la région s'appuie sur ce tourisme et fait face, dans le même temps, à l'impératif de réduction de la pollution de ces paquebots.

Ce même impératif est aussi invoqué par les maires des villes portuaires pour limiter fortement la circulation des automobilistes. En 2022, le port de Marseille a accueilli près de 1,5 million de croisiéristes, soit 500 escales, tandis que la Zone à Faible Émissions (ZFE), instaurée par la ville le 1er septembre, contraint les Marseillais à ne plus rouler qu'en véhicules dits « propres ». La disproportion de traitement n'est pas soutenable. Il convient de développer des politiques publiques cohérentes en repensant nos dépendances et notre économie autour de circuits courts.

La connaissance des fonds marins représente également un défi pour la région. L'avenir de notre souveraineté se joue dans la maitrise de ce milieu. En 2019, la France est parvenue à localiser le sous-marin La Minerve, disparu en Méditerranée en 1968, grâce aux services d'une société américaine. Nous devons déployer un tissu industriel français capable de concevoir ce genre d'outils. Il en découlerait de multiples développements industriels et scientifiques.

Par ailleurs, tandis que le gouvernement évoque la possibilité d'un black-out énergétique, il est essentiel de remettre en cause nos choix stratégiques passés afin de retrouver notre autonomie énergétique. L'actuel Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région pousse nettement en faveur de l'éolien. A l'inverse, nous devons refuser de voir fleurir, à l'horizon 2030, un parc d'éoliennes flottantes de 150 mètres de haut au large de Fos-sur-Mer, et investir plutôt la prometteuse filière hydrogène, dont la production se fait à partir d'eau salée.

«En 2022, le port de Marseille a accueilli près de 1,5 million de croisiéristes, soit 500 escales, tandis que la Zone à Faible Émissions (ZFE), instaurée par la ville le 1er septembre, contraint les Marseillais à ne plus rouler qu'en véhicules dits « propres »»

Sur le plan commercial, la Méditerranée est un carrefour dont les ports régionaux sont l'accès privilégié vers l'Afrique et l'Asie pour nos exportations. Dans un contexte dégradé, favoriser une stratégie commerciale ambitieuse passe notamment par la nomination d'un professionnel du secteur à la tête du conseil de surveillance du Grand port de Marseille.

Cette mer intercontinentale est aussi un vecteur des mouvements démographiques. Elle doit être repensée comme une frontière efficace dans la lutte et le démantèlement des filières criminelles de passeurs.

Enfin, selon un récent rapport sénatorial, « la Méditerranée est le théâtre d'un affrontement entre deux systèmes opposés ». Pourtant la Marine nationale n'augmente son tonnage que de 3,5 % entre 2008 et 2030, tandis que la Marine turque l'augmente de 33 %. Face aux menaces extérieures, l'État doit s'appuyer sur les infrastructures du port militaire de Toulon et développer l'industrie de défense de la région. En méditerranée, plus que jamais, qui veut la paix prépare la guerre. ●

LE TROMBINOSCOPE DE LA SANTÉ 2022

Paru en juillet 2022

Tout connaître des principaux acteurs du système de santé en France

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES 600 DÉCIDEURS AU SEIN :

- du Ministère de la Santé et de la Prévention
- de la Présidence de la République, du Parlement, du Cese et des syndicats nationaux
- des agences, des établissements publics et des groupements divers
- de la sécurité sociale et de l'assurance maladie
- des instituts de recherche et de formation
- des principales instances professionnelles nationales
- des instances régionales (ARS, MDPH, URPS-ML, ORS)

BON DE COMMANDE

A retourner au : **TROMBINOSCOPE**
CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Tél. : 03 27 56 38 57
trombinoscope@propublic.fr

❑ **OUI, je commande l'édition 2022/2023 du Trombinoscope de la Santé paru en juillet 2022**
..... **exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 113 €TTC** (TVA 20 %, 5 € de port inclus)

Je joins mon réglement à l'ordre du Trombinoscope par :

❑ Chèque ❑ Mandat

❑ CB Visa/Mastercard

|_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

Validité : |_|_|_| CW : |_|_|_| (3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

❑ Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

❑ M. ❑ Mme

Nom .....Prénom.....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal .....Ville .....

Pays .....

Tél .....Fax .....

E-mail.....

REV22

MISSIONS NOMINATIONS ÉLECTIONS

Sommaire

39 Présidence de la République, Gouvernement
43 Parlement, AAI
44 Partis politiques
45 Collectivités d'Outre-mer, Conseil régional, conseils départementaux
47 Préfectures
51 Autres Mouvements

LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique

Pour savoir QUI EST QUI et QUI FAIT QUOI en France en 2022

18 000 personnes citées
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées

OFFERT :

Affiche du nouveau Gouvernement
(paru en juillet 2022)

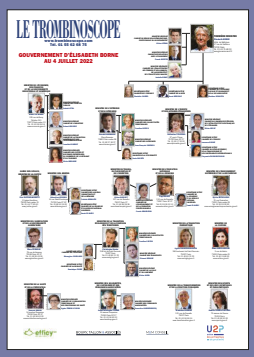

BON DE COMMANDE

REV22

Je commande Le Trombinoscope 2022/2023 (parutions sept. et déc. 2022) et choisis la formule suivante :

- ☐ le lot Tome I (en 2 volumes) + Tome II au prix de 285 €HT soit 312,68 €TTC
- ☐ le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- ☐ le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site *trombinoscope.com* au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

☐ M. ☐ Mme

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays

Tél. : Fax :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

☐ Chèque ☐ Mandat ☐ Carte bancaire Visa / Mastercard

N° | | | | | | | | | | | | | | | | |

Validité | | | | |

CVV | | | | (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

☐ Je règlerai à réception de facture

Date et Signature

BULLETIN À RETOURNER AU TROMBINOSCOPE

Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

www.trombinoscope.com

TRANSFORMER DES VIES. REDÉFINIR LES POSSIBILITÉS.

Jazz Pharmaceuticals s'engage à continuer d'innover au service des patients atteints de maladies rares et de leurs familles

Développer un médicament est un processus exigeant.
Il faut près de 10 ans pour développer un médicament. A chaque étape, il est indispensable de travailler en étroite collaboration avec les professionnels de santé et les associations de patients pour répondre au mieux à leurs besoins et aux attentes de leurs familles.

Notre priorité, c'est une approche scientifique rigoureuse.
Les patients comme les professionnels de santé doivent pouvoir accéder à des médicaments qui ont fait leurs preuves et dont le profil de sécurité est connu. Nous mettons en oeuvre des études cliniques rigoureuses afin de démontrer l'efficacité, la sécurité et la qualité de nos produits.

Notre engagement : continuer à innover afin d'envisager de nouvelles options pour les patients.
En investissant de façon significative dans la recherche et le développement, nous permettrons l'approbation d'au moins cinq nouveaux médicaments d'ici à la fin de la décennie pour répondre aux besoins non couverts des patients atteints de maladies rares.

↘

Transformer la vie des patients atteints de maladies rares en onco-hématologie et en neurologie

Jazz Pharmaceuticals est une société biopharmaceutique mondiale dont l'objectif est d'innover pour transformer la vie des patients et de leurs familles. Nous nous consacrons à la mise au point de médicaments qui changent la vie des personnes atteintes de maladies graves - souvent avec des options thérapeutiques limitées ou inexistantes.
Nous disposons d'un portefeuille diversifié de médicaments commercialisés et de nouveaux produits candidats, à un stade précoce ou avancé de développement, dans les domaines des neurosciences et de l'onco-hématologie. Jazz compte des employés partout dans le monde, au service des patients dans près de 75 pays.

Septembre 2022 | FR-JPC-2200006
© 2022 Jazz Pharmaceuticals plc.
Tous droits réservés.

Jazz Pharmaceuticals

www.jazzpharmaceuticals.com